Novembre 1998

N° 9820

LE POLITIQUE A L'ÈRE DE LA MONDIALISATION ET DE LA FINANCE : *Le point sur quelques recherches régulationnistes*

Robert BOYER

CEPREMAP, CNRS, EHESS
142, Rue du Chevaleret 75013 PARIS, France
Tél. : (33-1) 40 77 84 28 - Fax : (33-1) 44 24 38 57
e-mail : robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

Ce texte est issu d'une communication au Colloque « Évolution et transformation des systèmes économiques : approches comparatives du capitalisme et du socialisme », organisé par le CEMI (EHESS) et le GERME (Université Paris 7) avec le soutien de la MSH, le 19 au 19 juin 1998, à Paris.

LE POLITIQUE A L'ÈRE DE LA MONDIALISATION ET DE LA FINANCE : *Le point sur quelques recherches régulationnistes*

Robert BOYER

RÉSUMÉ

L'article analyse l'évolution macroéconomique des années quatre-vingt-dix à la lumière des avancées récentes de la théorie de la régulation. Elles concernent d'abord la prise en compte des interdépendances entre sphères politique et économique, les notions de complémentarité et hiérarchie institutionnelle, l'endogénéité du passage de la croissance à la crise et la place de l'Etat-Nation face à une plus grande interdépendance internationale. Ainsi, la « globalisation » porte surtout sur la finance et constitue plus l'expression d'un projet politique que d'un déterminisme économique. L'extension des ajustements de marché est loin d'avoir conduit au redressement de l'efficacité dynamique. La viabilité des diverses formes de capitalisme dépend beaucoup de la configuration internationale et des stratégies politiques des divers gouvernements. Enfin, la viabilité d'un régime de croissance financiarisé ou encore patrimonial s'avère problématique tant d'un point de vue théorique qu'empirique.

POLITY IN THE ERA OF GLOBAL FINANCE : *Recent advances in "Régulation" Theory.*

Robert BOYER

ABSTRACT

This paper uses recent advances in "Régulation" theory in order to investigate the macroeconomic evolutions of the 90's. A better understanding of the links between polity and economy, the role of the complementarity and hierarchy of institutional forms in the viability of accumulation regime, the endogenous shift from growth to crisis and a new analysis of the Nation-State facing larger international interdependence. Thus globalisation is mainly a financial matter and expresses a political project, not an economic determinism. The so-called return to the market has not delivered the expected rise in dynamic efficiency. The long term viability of various brands of capitalism is related to the international transformations and the strategies followed by national government, and not to pure efficiency criteria. Finally, the stability of a growth regime built upon the domination of finance requires precise conditions, and from an empirical point of view, many evidences for structural limits can be perceived since the summer 1997.

Mots clés : Théorie de la régulation – Politique et économie – Relations internationales - Régime financier – Hiérarchie des formes institutionnelles – Type de capitalisme – Croissance – Crise financière.

Keywords : Régulation Theory – Polity and Economy – International Systems – Financial Regime – Hierarchy of Institutional Forms – Brands of Capitalism – Growth – Financial Crisis.

J.E.L. Classification : A12 – E19 – E29 – G19 – N10 – P16.

POLITIQUE A L'ÈRE DE LA MONDIALISATION ET DE LA FINANCE : *Le point sur quelques recherches régulationnistes*

Robert BOYER

Introduction. 1

Politique et économie : des champs distincts mais interdépendants. 5

L'impact du politique sur l'économie : l'origine cachée de l'âge d'or de la croissance. 9

Pourquoi tous les capitalismes ne se ressemblent pas : convergences théoriques. 12

La variété des formes de capitalisme, expression de compromis socio-politiques originaux.. 17

Complémentarité des formes institutionnelles : analyses théoriques et empiriques. 20

Une déstabilisation générale des compromis politiques et des modes de régulation. 23

Un basculement de la hiérarchie des formes institutionnelles. 27

L'internationalisation : pas une fatalité économique mais un choix politique. 32

La décennie quatre-vingt-dix : les mauvaises régulations vont-elles chasser les bonnes ? 41

Oser remettre en cause le syllogisme « la globalisation implique la convergence donc la fin du politique ». 46

Le programme de recherche régulationniste dans le concert des courants institutionnalistes. 56

Un régime d'accumulation gouverné par la finance : une stabilité qui n'est pas garantie. 59

Des contradictions toujours renaissantes. 66

Conclusion. 71

Bibliographie 75

Introduction.

En matière de relations entre politique et économie, la fin des années quatre-vingt a vu l'émergence puis l'affirmation d'une nouvelle conception. L'effondrement de l'Union Soviétique, les difficultés rencontrées par les économies social-démocrates, les limites des relances keynésiennes et des interventions publiques qui étaient traditionnelles depuis la fin de la seconde guerre mondiale, autant de facteurs qui ont persuadé beaucoup d'analystes de la « *victoire du marché* ». L'insolente croissance américaine de 1992 à 1998, la langueur européenne dans l'attente de l'Euro, la crise financière majeure du Japon ont encore renforcé cette conviction chez beaucoup d'économistes. Modernes Docteurs Pangloss, ils affirment que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles, pourvu que le pouvoir politique laisse libre cours à l'initiative des entrepreneurs et à la pure logique marchande. Marx et Keynes seraient morts et depuis longtemps enterrés.

Pour leur part, les recherches régulationnistes visent à secouer cette unanimité trompeuse et élaborer des concepts intermédiaires qui s'éloignent tout autant du catastrophisme véhiculé par une certaine tradition marxiste, que de l'irénisme des tenants du laisser-faire. Sans cesse confrontées aux surprenantes évolutions qui ont été observées pour les économies développées comme en voie de développement, ces analyses ont pour objectif de livrer une intelligibilité des forces et contradictions qui traversent les sociétés et le système international. En outre la théorie de la régulation fournit un utile contrepoint à ce que la plupart des autres problématiques prennent pour des évidences. À cet égard il est un syllogisme contemporain qui mérite discussion. En effet, il se déroule selon une logique apparemment implacable, que les évidences quotidiennes ne cessent de conforter semble-t-il.

- La *première proposition* affirme que la *globalisation et la financiarisation* s'expliquent par un déterminisme économique qu'il serait vain de contrecarrer car ces deux processus sont par nature irréversibles.

- Le *second terme* considère que, dans ce contexte, les *mécanismes de marché* sont supérieurs aux interventions de l'État, dans la solution de la quasi totalité, si ce n'est la totalité, des problèmes contemporains.

- La *conséquence logique* est alors que *tous les capitalismes devraient converger* vers une configuration dans laquelle le marché est dominant et organise l'ensemble des sphères de la vie sociale et économique, sur le modèle que constitue l'économie américaine[1].

L'essentiel du présent article s'attache à démontrer que cet enchaînement est fallacieux et ne correspond pas à la réalité des processus à l'œuvre dans les économies contemporaines. De façon plus précise, une meilleure prise en compte des inter-relations entre le politique et l'économique, thème actuellement essentiel dans les recherches régulationnistes, conduit à renverser les prémisses, comme la conclusion du précédent syllogisme.

- L'internationalisation connaît *une nouvelle phase* mais la globalisation demeure partielle et concerne surtout la finance. C'est le résultat de *décisions politiques* explicites ou implicites et non pas d'un implacable déterminisme économique.

- Les *interventions publiques* sont supérieures aux mécanismes de marché pour toutes des *décisions stratégiques* qui concernent la société tout entière. C'est tout particulièrement le cas concernant l'organisation financière.

- En conséquence, *diverses configurations du capitalisme* peuvent durablement coexister, sans convergence vers une forme canonique. Les grands pays industrialisés se distribuent selon *quatre formes de capitalismes*… et de nouvelles peuvent émerger en Asie et Europe Centrale.

Pour mener à bien cette démonstration, le présent article fait appel à une série d'arguments empruntés à divers champs. En premier lieu, il s'interroge sur les raisons qui ont fait se transformer l'économie politique du XIXe siècle en une analyse puis une science économique. Cette *séparation de l'économique et du politique* comme disciplines distinctes des sciences sociales s'avère fort préjudiciable pour comprendre les enjeux de la politique économique, qui ne saurait se réduire à un seul des termes composants. Mais dès lors qu'on

1. A partir du milieu des années quatre-vingt-dix, certains économistes n'ont pas hésité à affirmer que tous les problèmes des économies européennes et japonaise tenaient au fait qu'elles résistaient à l'adoption des institutions du capitalisme américain (R. Dornbush 1998).

admet l'interdépendance de ces deux sphères, se trouvent posés de redoutables problèmes théoriques.

D'abord, l'hypothèse d'universalité des mécanismes économiques, que postulent la plupart des économistes, n'est plus du tout assurée puisque les modes d'insertion de l'économie dans le politique et vice versa sont susceptibles d'induire une multiplicité de régimes socio-économiques. À cet égard, *la nouvelle donne politique* de l'après seconde guerre mondiale s'est révélé avoir une influence extrêmement favorable sur le changement technique et la croissance, à l'opposé de la prédiction qui assimilerait performances économiques et liberté du marché. Cet épisode mérite donc d'être revisité.

Ensuite, se pose la question symétrique de l'invariance au cours du temps ou au contraire du changement endogène des modes de régulation. En effet, il serait vain de nier que l'architecture institutionnelle qui était à la base des trente glorieuses s'est progressivement délitée, sous la pression convergente de *transformations structurelles* qui ne se limitent ni à l'internationalisation, ni au basculement de paradigme technologique, mais concernent aussi la sphère politique. On ne saurait surestimer l'influence durable, y compris dans la théorie, de la contre-révolution anti-keynésienne et conservatrice.

On peut alors discuter utilement le concept de *globalisation*, en montrer les multiples acceptions qui sont loin d'être évidentes et analyser le subtil mélange de facteurs politiques et économiques qui président à cette nouvelle phase d'internationalisation. Le politique est présent, même dans cette phase, de sorte qu'il serait imprudent d'en anticiper la fin. Telle est l'une des raisons pour laquelle le syllogisme de la globalisation est séduisant, d'où son succès… mais largement erroné.

Face à ces problèmes, quel est l'apport spécifique de la Théorie de la Régulation ? Sans doute de reconnaître que l'accumulation, même capitaliste et largement financiarisée, est enchâssée dans *un réseau de relations sociales et politiques* et de tenter d'élaborer une taxonomie et même une théorie des divers modes de régulation observables dans le monde contemporain et dans l'histoire longue. En outre, l'un de ses intérêts majeurs est sans doute

FIGURE 1 : DIFFERENCIATION MAIS INTERDEPENDANCE DES SPHERES ECONOMIQUES ET POLITIQUES ET LEUR CO-EVOLUTION.

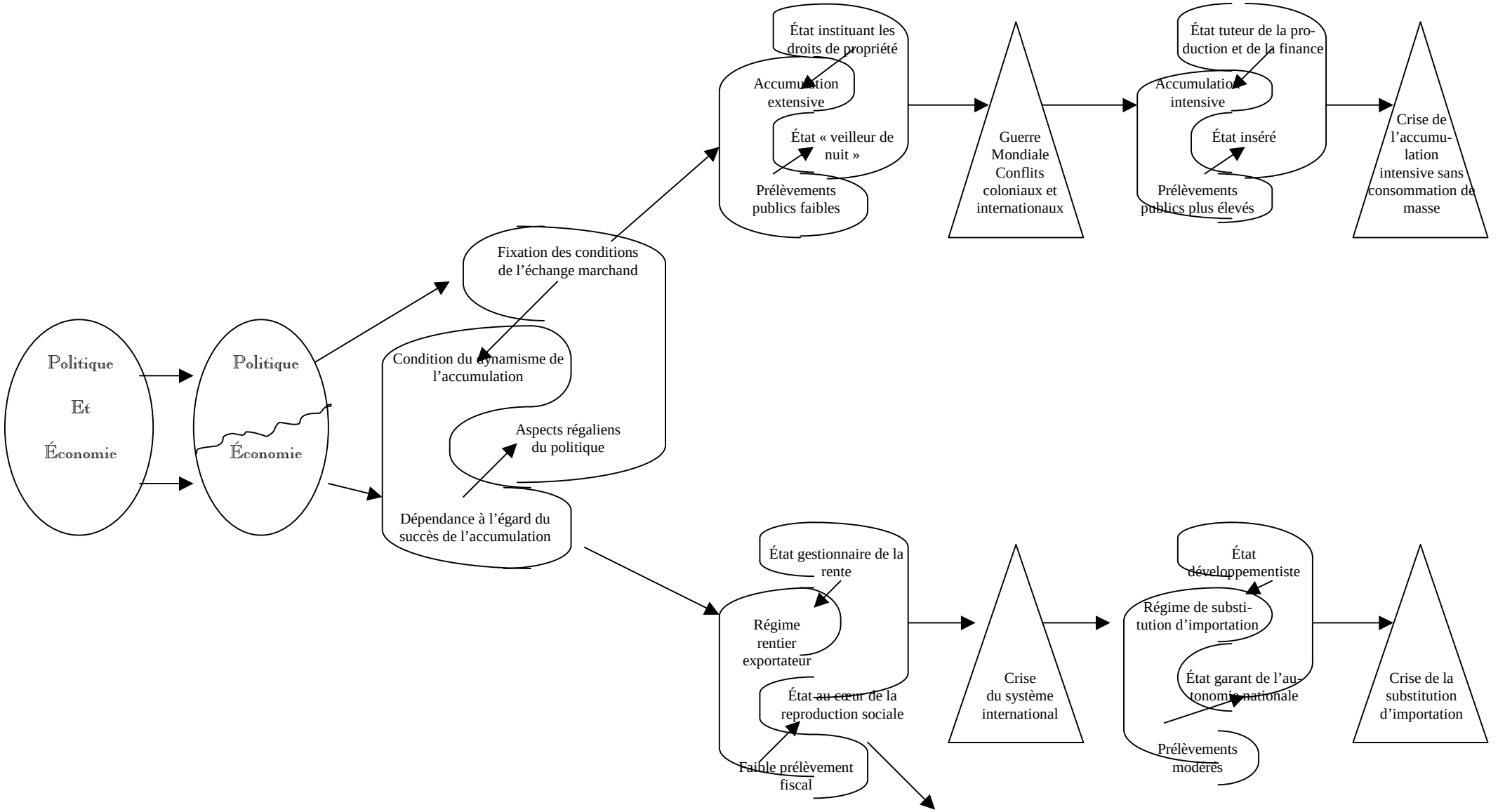

Indifférenciation ***Différenciation*** ***Interdépendance de fait*** ***Susceptible de diverses configurations et différenciations nationales et historiques…*** ***…Marquées par des crises structurelles dues à la désynchronisation des sphères politique et économique…*** ***…Qui voient l'émergence de nouvelles configurations…*** ***…Puis de nouvelles crises***

d'analyser par anticipation les facteurs qui peuvent déstabiliser les régimes de croissance émergents : est-il si sûr que des *régimes d'accumulation gouvernés par la finance* livrent une croissance régulière des économies ? Est-il exact qu'une libéralisation financière intégrale assurerait l'équilibre mondial ? Autant de questions que les régulationnistes avaient posées avant même que la crise asiatique de l'été 1997 et ses nombreux rebondissements depuis lors, ne convainquent une large fraction des économistes du fait que la spéculation, poussée à l'extrême est plus déstabilisatrice et destructrice, que stabilisatrice et créatrice de richesses.

Politique et économie : des champs distincts mais interdépendants.

La séparation de l'économie et de la science politique n'est pas pour faciliter la compréhension du monde contemporain. L'économiste théoricien sera prompt à blâmer le politicien pour son ignorance des règles économiques ou son irrationalité, et vice versa le politologue aura tendance à négliger l'impact des évolutions économiques sur les choix et les décisions des gouvernements et hommes politiques. Cette évolution des disciplines n'est pas remise en cause par la diffusion de la méthode des choix rationnels à la science politique. Bien au contraire le théoricien tend alors à prêter à l'homme politique la rationalité de l'homo-oeconomicus, hypothèse éminemment discutable pour la science politique. Une brève rétrospective historique n'est pas sans intérêt à ce propos (figure 1).

Il fut un temps, et il est encore quelques sociétés dans lesquelles les relations sociales et économiques demeurent dans l'indifférenciation. Pourtant, dès que l'échange marchand pénètre les diverses sociétés, s'introduit une dynamique qui fait apparaître la nécessité d'une séparation de la sphère politique de la sphère économique[2.] Ce mouvement intervient à diverses époques selon les sociétés et l'exemple de l'effondrement des régimes de type soviétique montre que cette séparation ne va pas sans problème. Mais pour les économies capitalistes de vieille industrialisation, cette différenciation du politique et de l'économique est intervenue il y a près de quatre siècles. Mais il faut se souvenir qu'à l'époque déjà, l'économie politique naissante cherche à percer les relations qui devraient gouverner la

2. C'est ce que montre tant l'histoire de l'émergence du capitalisme marchand (F. Braudel 1978) que l'anthropologie lorsqu'elle s'attache à analyser les conséquences de l'ouverture de sociétés holistes à l'échange monétaire et marchand (M. Godelier 1991).

politique du prince, afin de favoriser au mieux le dynamisme des marchands et la division du travail dans la manufacture.

Pourtant les deux sphères sont dès lors *logiquement séparées* : d'un côté le politique traite des questions de pouvoir et des relations entre les individus, alors que d'un autre côté, l'économie s'intéresse à la circulation des marchandises et des richesses. Mais immédiatement apparaît la question centrale de la compatibilité entre un ordre politique gouverné par la recherche du pouvoir et un ordre économique mû par la recherche sans fin de la richesse. De fait, politique et économique apparaissent très vite comme *interdépendants de fait*. Il faut par exemple que les règles monétaires édictées par les princes ne contrecarrent pas la circulation des crédits privés qui alimentent la circulation des marchandises. Un comportement opportuniste conduisant à la perte de valeur de la monnaie locale, à des fins d'enrichissement des autorités politiques, peut détourner le commerce et l'activité productive de leur territoire. Ainsi s'introduit une seconde relation de dépendance de l'économique vers le politique : si les conditions économiques sont trop défavorables, alors il sera très difficile au politique de lever les impôts nécessaires à l'exercice de son autorité. Ainsi, dès le XVIe siècle, l'intervention politique façonne l'exercice de l'activité économique et réciproquement, le succès économique conditionne l'exercice de l'autorité. C'est la troisième étape que décrit la figure 1.

Mais l'histoire ne s'arrête pas à cette séparation, car chacune des deux sphères est animée d'une dynamique endogène. Les luttes pour le pouvoir aboutissent à des coalitions changeantes au cours du temps et qui conditionnent l'échange marchand et la production. D'un autre côté, la diffusion et généralisation de l'échange marchand n'est pas sans causer une dynamique originale marquée par exemple par des crises spéculatives récurrentes[3]. Elles rejaillissent alors sur la base fiscale, les dépenses du prince et même parfois la légitimité de l'ordre politico-économique. Voilà pourquoi cette *interdépendance enchevêtrée* enregistre une évolution et une multiplicité de configurations. Ainsi, la montée du capitalisme industriel suppose un certain type d'État favorisant par exemple l'intégration du territoire par un réseau de transports, mais compte tenu des coalitions au pouvoir et de la distribution du revenu, les prélèvements du pouvoir politique demeurent limités dans le capitalisme concurrentiel du XIXe siècle.

3. Lire à ce propos Charles Kindleberger (1978).

À nouveau cette configuration n'est pas immobile, puisqu'elle débouche sur des conflits économiques autour de la conquête des territoires puisque tel est l'un des ressorts d'une accumulation à dominante extensive. Lorsque le conflit devient politique et débouche sur une guerre mondiale, les relations du politique et de l'économique se trouvent complètement redéfinies à l'issue de la guerre. Il apparaît alors légitime que l'État intervienne dans certains aspects de la production et de la finance, ce qui semblait inconcevable dans l'ordre constitutionnel antérieur. De ce fait, les prélèvements publics s'accroissent ? mais ils sont d'autant mieux supportés par la société que l'État permet par sa politique l'amorce d'une phase d'accumulation intensive. L'État devient « inséré » et non plus « veilleur de nuit[4] » et le mode de régulation se trouve transformé. Mais à ce stade encore, un régime n'est viable que s'il rend compatibles ces deux sphères. Ainsi progressent les relations Etat-économie, selon *un mouvement en spirale*, car rarement ces compromis empruntent deux fois la même configuration.

Ce mouvement prend donc des formes potentiellement très différentes selon l'histoire propre à chaque territoire. Si l'on considère par exemple les sociétés latino-américaines, leur insertion dans l'économie internationale à travers la fourniture de matières premières colore durablement le style d'intervention de l'État, tout comme ses recettes et la structure de la fiscalité… aux antipodes de ce que l'on observe pour les métropoles industrialisées avec lesquelles ces pays commercent. Il n'est donc pas surprenant que les crises internationales déstabilisent l'ordre politique interne de ces pays et que par ricochet émergent de nouvelles coalitions politiques. L'État développementiste des années cinquante est cohérent avec le régime de substitution d'importations qui régit alors l'activité économique… jusqu'à ce que la crise, d'abord économique, puis politique, de ce régime déstabilise à nouveau la configuration précédente.

De ce trop bref historique on peut tirer trois enseignements majeurs.

- En premier lieu, *aucune des deux sphères ne peut complètement imposer sa logique* à l'autre. L'utopie de *marchés complètement libres* débouche sur des crises économiques et financières majeures, qui font ressortir la nécessité d'un contrôle de la société sur une

4. Lire Christine André, Robert Delorme (1983).

dynamique potentiellement perverse[5]. A contrario, la volonté du politique de *contrôler la totalité de l'activité économique* s'est soldée par l'échec économique… et le rejet politique, comme le montre l'histoire des régimes soviétiques[6].

- En second lieu, si l'on adopte ce point de vue, il est insuffisant, voire erroné de parler des relations entre le politique et l'économique *en général*, car ce n'est pas à niveau théorique abstrait que se définit la compatibilité d'une configuration, historiquement et géographiquement située. Si l'on prolonge l'exemple de la Russie contemporaine, l'échec et la déconsidération de l'ex-Etat soviétique n'impliquent en rien que sa destruction suffira à promouvoir l'émergence d'une économie de marché. C'est en effet *une autre forme d'État* qui est requise, mais la précédente est tellement honnie que l'opinion publique tend à assimiler l'État *soviétique* et l'État *en général*. Au demeurant cette erreur est tout à fait fréquente et vaut aussi pour les pays capitalistes : les difficultés de l'État fordiste et keynésien n'ont-elles pas été présentées comme l'expression du caractère intrinsèquement nocif de l'État, l'échec de *certaines* politiques industrielles comme la preuve de l'inefficacité de l'État en tout temps et tout lieu… ?

- De ce fait, dès lors que l'on reconnaît l'insertion de l'économique dans le politique et réciproquement, il est extrêmement difficile d'espérer construire une théorie économique pure… pas plus d'ailleurs qu'une science politique totalement autonome. En termes plus analytiques, il est extrêmement périlleux d'extrapoler sans précaution les enseignements tirés de l'observation d'une configuration à une autre, si l'on ne s'est pas assuré de leur homologie structurale. Dès lors *la pluralité des régulations économiques et politiques* n'est pas l'exception mais la règle, car compromis politiques comme spécialisation économique manifestent alors une historicité certaine. On peut toujours recourir à des idéal-types mais ce ne sont que des intermédiaires dans la construction d'une théorie générale. Plus modestement on peut viser une taxonomie qui entérine la variété du lien social, objet d'innovation que la théorie ne parviendra jamais à épuiser ex ante.

Ainsi, dans les sociétés modernes, pas d'économie sans politique et pas de politique sans économie, tel est le message central de cette trop brève rétrospective historique, fort utile

5. Tel est le message, on s'en souvient de Karl Polanyi (1944).
6. Ce thème est plus particulièrement développé par Bruno Théret (1992 ; 1999) dont les travaux inspirent très largement les analyses qui précèdent.

cependant pour décrypter les tendances fort contradictoires à l'œuvre dans la période contemporaine.

L'impact du politique sur l'économie : l'origine cachée de l'âge d'or de la croissance.

Cette conclusion peut se décliner à propos des origines de l'exceptionnelle croissance postérieure à 1945 : est-elle la conséquence de la libération des forces du marché, comme le pensent beaucoup d'économistes ? Ou au contraire, ce succès sans précédent tient-il à l'imposition de stricts contrôles sur la finance, la monnaie et plus généralement l'affirmation du primat du lien social sur la recherche de l'intérêt économique ?

À une époque tout entière animée par les programmes de privatisation, de déréglementation, de retour au marché, il n'est pas inutile de rappeler l'un des enseignements majeurs de la théorie de la régulation[7]. L'exceptionnel dynamisme et la remarquable stabilité de la croissance observés après 1950 aux États-Unis, en Europe, comme au Japon ont eu pour origine les contraintes imposées par l'évolution sociale et politique de l'immédiat après guerre sur la forme de l'accumulation du capital. Pour la première fois, dans leur majorité, les salariés ont été insérés politiquement (grâce à la diffusion du suffrage universel et de la démocratie) et économiquement dans les sociétés contemporaines : la production de masse s'est épanouie grâce à un compromis capital-travail, certes différent selon les pays, mais qui avait pour propriété commune de marquer l'insertion à titre viager du salariat, à travers la consommation de masse et la constitution de systèmes de couverture sociale. L'État était aussi devenu celui du salariat[8] et non plus simplement celui du capital comme l'affirmait à l'époque la théorie Capitalisme Monopoliste d'État. Ce régime institutionnel fordiste était bâti sur la Pax Americana, l'acceptation des méthodes modernes de production, une concurrence bien tempérée, une pure monnaie de crédit mais contrôlée et un État délibérément interventionniste.

7. Parmi les travaux les plus représentatifs, lire Michel Aglietta (1976), Alain Lipietz (1983), Robert Boyer (1986). Robert Boyer et Yves Saillard (1995) fournissent une synthèse récente de la théorie de la régulation.
8. Bruno Théret (1992).

FIGURE 2 : LE COMPROMIS CAPITAL-TRAVAIL AU CŒUR DE LA CROISSANCE DE L'APRÈS GUERRE

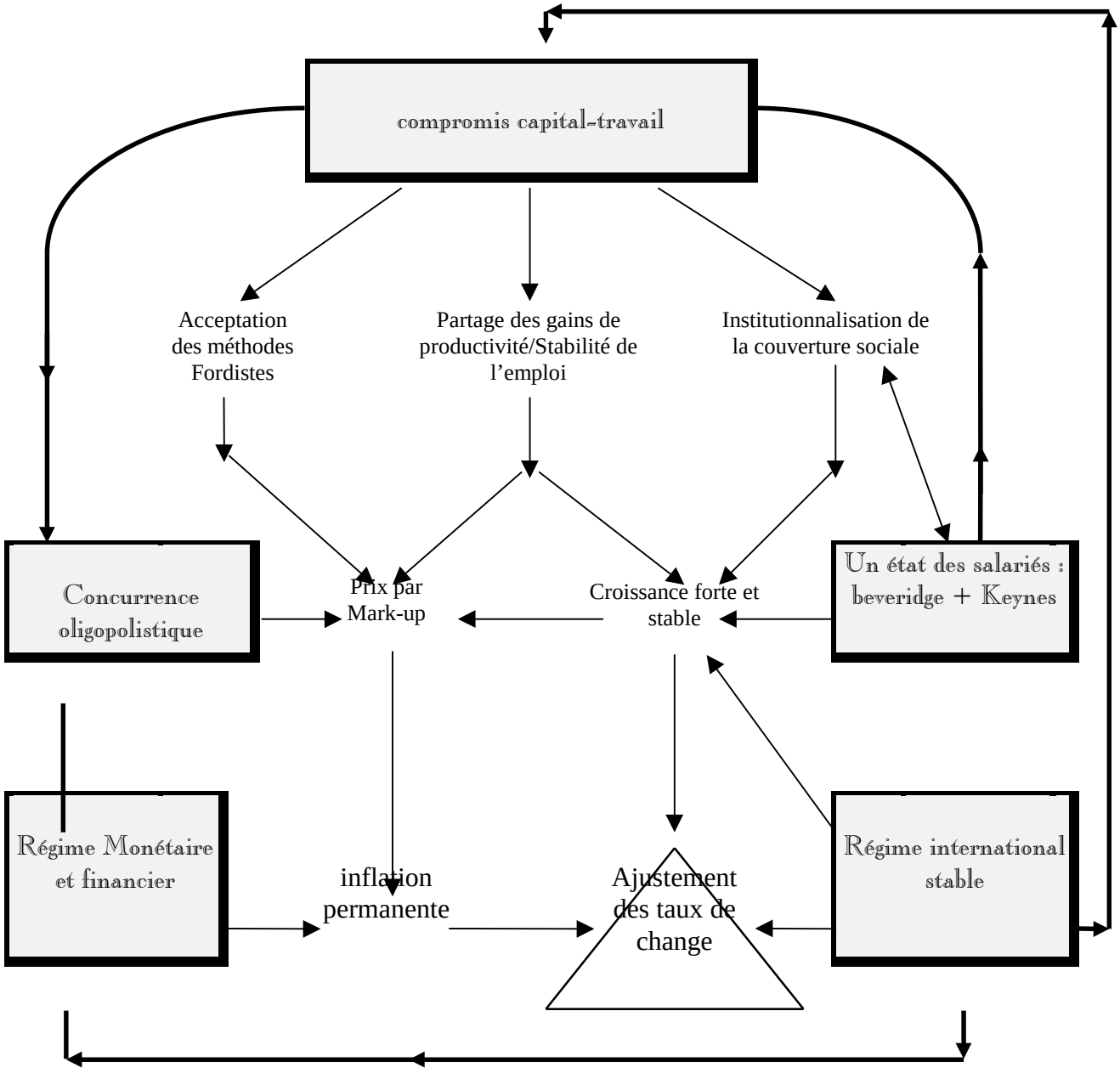

Légende :

Cinq formes institutionnelles

Relations Macroéconomiques

Hiérarchie des formes institutionnelles

Variable d'ajustement

Pendant près d'un quart de siècle il eut l'avantage d'atténuer considérablement les déséquilibres de l'accumulation tout en assurant la permanence d'un soutien à des coalitions gouvernementales finalement très stables. Mais aux « trente glorieuses » (1947-1976) ont succédé les « vingt douloureuses » (1977-1997) et l'explication de ce basculement est au cœur de la démarche régulationniste.

Cette configuration était tout à fait originale à plus d'un titre. Habituellement, le marché du travail est conçu et analysé comme s'il avait les propriétés d'un marché comme les autres. Si tel n'est pas le cas, c'est donc qu'une rigidité, quelque peu irrationnelle, l'empêche de jouer ce rôle d'ajustement des offres et des demandes[9]. Or, les analyses de longue période, comme les comparaisons internationales portant sur la période contemporaine ont montré de façon récurrente que le rapport salarial de l'après guerre a joué un rôle déterminant dans l'épanouissement de l'accumulation intensive. Ainsi il est d'apparentes *rigidités institutionnelles* qui sont *favorables à l'efficacité dynamique*. En second lieu, les économistes sont tentés d'adopter un principe de décomposabilité dans leur analyse des institutions économiques du capitalisme. Il suffit de procéder en équilibre partiel, supposant que les prix dans le reste de l'économie soient walrasiens, pour déterminer quelle serait l'organisation optimale. Or l'approche régulationniste insiste au contraire sur le caractère mythique de cet équilibre walrasien qui n'a d'existence que dans la théorie, de sorte que la viabilité d'une architecture institutionnelle doit être évaluée en confrontant la compatibilité structurelle de ces diverses composantes[10] et non en comparant les institutions à une configuration de marché, sans institutions (figure 2).

De façon plus précise, il est remarquable que le cœur de la croissance de l'après guerre soit le compromis capital-travail dont l'impact se fait sentir sur l'ensemble des autres formes institutionnelles. Comme la demande de biens de consommation est alors institutionnellement synchronisée avec l'extension des capacités de production grâce au compromis sur le partage des gains de productivité, la concurrence devient oligopolistique à l'opposé de ce que l'on avait observé entre les deux guerres, période marquée par la guerre des prix. De même l'État n'a plus pour seule fonction d'assurer les grandes fonctions régaliennes traditionnelles puisqu'il devient aussi celui du salariat : la structure des dépenses publiques et de la

9. Pour des développements plus complets sur ce thème voir Robert Boyer (1998).

10. Sur ce point la théorie régulationniste rejoint la Comparative Institutionnal Analyse (CIA). Lire Aoki Masahiko, Murdock K., Okuno-Fujiwara M. (1995).

couverture sociale enregistre ce changement majeur. Pour sa part, la politique de stabilisation de court terme vient régulariser la dynamique économique, déjà fortement encadrée par le compromis fordien et la constitution d'une couverture sociale en bonne et due forme. La contrainte monétaire stricte qui auparavant était fondatrice de la régulation concurrentielle s'en trouve atténuée par le jeu de l'inflation et la facilité d'ajustement du taux de change, lui-même permis grâce à la stabilité du régime international. Il n'est pas abusif de considérer qu'à l'époque, *le compromis capital travail était fondateur de la régulation à l'œuvre*.

Ainsi un compromis essentiellement politique se trouvait avoir une influence déterminante et pendant longtemps *positive* sur la dynamique de l'accumulation. On ne saurait trouver meilleur exemple de l'interdépendance précédemment décrite entre le politique et l'économique… selon une forme originale que la théorie pure aurait été incapable d'anticiper.

Pourquoi tous les capitalismes ne se ressemblent pas : convergences théoriques.

Mais précisément, les recherches contemporaines ont découvert la variété des configurations du capitalisme et un certain nombre de problématiques théoriques permettent d'analyser les déterminants ou l'origine de cette variété. Quatre de ces approches méritent attention car, en un sens, elles rejoignent les analyses précédentes.

- Au sein même de *la théorie microéconomique*, il est apparu que l'hypothèse d'information parfaite était centrale dans l'obtention des résultats concernant l'existence d'un équilibre et le caractère optimal de tout équilibre de marché. Or il est clair que *l'information n'est jamais complète*, qu'elle a un coût de collecte et de traitement et que par ailleurs les acteurs de la vie économique n'ont pas toujours intérêt à révéler l'information qu'ils possèdent. Dans ces conditions, il n'est plus assuré qu'existe toujours un équilibre, tout spécialement si la qualité dépend du prix, mais n'est pas directement observée. Dans ce cas, un rationnement peut intervenir et un équilibre sous-optimal persister, les agents n'ayant aucun moyen de surmonter cette défaillance (partielle) du marché. Une telle configuration prévaut pour le travail, le crédit, la finance et même des biens durables[11].

11. Les travaux de Joseph Stiglitz (1987) sont exemplaires à cet égard.

Dès lors, il est autant de type d'équilibres que de modalités organisationnelles et institutionnelles pour tenter de résoudre cette lacune de l'information véhiculée par les marchés : création de normes de qualité pour les produits, organisme d'évaluation de la santé, des banques et des entreprises, intermédiaires de marché, agence publique disséminant l'information, etc… Dans ces conditions, le mythe d'un équilibre de marché unique s'évanouit pour laisser la place à une extrême diversité du fonctionnement concret des marchés. Ces différences sont spécialement marquées pour le travail, mais elles concernent aussi les marchés financiers qui sont loin de fonctionner partout et toujours selon le même principe. Tout marché est une *construction sociale* et non une donnée de nature. Telle est l'une des sources d'inspiration d'une économie institutionnelle qui trouve ses bases dans le développement même des théories microéconomiques modernes.

- De leur côté, *les spécialistes du changement technique* ont beaucoup insisté sur les conséquences qu'avaient les rendements d'échelle sur l'historicité du processus de développement[12]. En effet, on sait le rôle structurant des choix techniques et organisationnels sur la dynamique du capitalisme. Au demeurant, ces rendements d'échelle peuvent apparaître du fait de mécanismes aussi divers que l'impact du nombre d'utilisateurs sur l'adoption d'une nouvelle technique (ou d'ailleurs d'une norme sociale), le rôle des innovations radicales dans les développements ultérieurs d'un système technologique ou de paradigmes productifs, ou encore les connaissances tacites qui se diffusent au sein d'un district industriel. Alors des choix qui, à l'origine paraissaient sans importance et fondamentalement réversibles, s'avèrent à l'expérience propulser le système économique le long d'une trajectoire qui fait ressortir une forte dépendance par rapport au chemin suivi[13]. L'histoire technologique abonde de tels exemples[14]. Par extension, ce même mécanisme général s'applique au choix de localisation par les industries et donc à la géographie économique[15], mais aussi à l'évolution des conventions et de certaines normes sociales[16] ou encore la constitution de réseaux et l'émergence de la confiance. Lorsque tous ces mécanismes se conjuguent, il n'est pas surprenant que des spécificités locales ou sectorielles puissent de perpétuer sur un horizon beaucoup plus long que celui

12. Giovanni Dosi (1988 ; 1991).
13. Sur ce point, il est essentiel de lire les travaux de Brian Arthur (1994).
14. On songe au choix des unités de mesure aux standards techniques dans l'industrie électronique, au choix des filières des centrales thermonucléaires ou encore à la persistance du clavier AZERTY.
15. On songe à l'ouvrage et aux travaux de Paul Krugman (1992).
16. Voir Robert Boyer et André Orléan (1992).

qui leur a donné naissance. Il est donc difficile d'imaginer que toutes les économies gravitent autour d'un même équilibre puisque se sont maintenant *des familles de trajectoires* qui caractérisent l'évolution du capitalisme.

- *Les approches de science politique* corrigent le biais quelque peu fonctionnaliste de l'approche microéconomique et le déterminisme technologique sous-jacent à la seconde et font ressortir que *le rôle* ex-post des institutions économiques n'explique que rarement leur *origine* et leur *genèse*. En effet, toute organisation ou institution dérive d'un processus complexe basé sur le pouvoir, c'est-à-dire la politique, qu'elle opère au sein de l'État et du gouvernement ou de l'entreprise[17]. Telle est l'origine des compromis institutionnalisés pour la théorie de la régulation[18]. Effectivement, il ressort que la diversité des institutions politiques est corrélée avec la variété des capitalismes, résultat qui ne devrait pas surprendre à la lumière de l'analyse historique qui précède[19]. Si les différences institutionnelles entre nations se manifestent au plan macroéconomique, c'est sans doute que des principes communs de résolution des conflits sociaux et des déséquilibres économiques sont à l'œuvre dans les divers secteurs et domaines et qu'ils peuvent différer d'un pays à l'autre, ne serait-ce que parce que ces conflits sont ouverts sur l'innovation et la création institutionnelle. On rejoint ainsi les analyses de la nouvelle économie institutionnelle qui insiste sur le rôle de *l'ordre constitutionnel*. En effet, ce dernier canalise l'évolution des institutions et des organisations, détermine largement les incitations en désignant ce qui est préférable, permis ou interdit. Ainsi s'amorce une dépendance par rapport au chemin puisque chaque décision constitutionnelle ou politique majeure ouvre certaines perspectives ou au contraire les ferme[20]. Par exemple, le même problème émergent est résolu par le droit privé et la jurisprudence aux États-Unis… mais, dans beaucoup de cas, par le droit administratif en France[21]. Ces différences se cumulent décennies après décennies au point de donner naissance à des formes de capitalisme dont les réactions à un même événement peuvent être très différentes. Selon cette analyse, ces différences ne sont pas des archaïsmes et des résurgences du passé mais des

17. On pourra se reporter par exemple à D. Hibbs (1987).
18. Voir Christine André et Robert Delorme (1983) déjà cités.
19. On pourra se reporter par exemple aux travaux de John Zysman et Steve Cohen (1987) et ceux plus récents de Gérard Boismenu (1995).
20. Lire Douglas North (1990).
21. Voir par exemple Laurent Cohen-tanugi (1984).

caractéristiques permanentes constitutives de l'insertion de l'activité économique dans un réseau de relations sociales et politiques.

- Cette historicité des institutions du capitalisme est encore renforcée lorsqu'on prend en compte la *co-évolution et la complémentarité entre institutions, organisations et spécialisation économique*[22]. D'une part, le processus de sélection et d'apprentissage engendre simultanément techniques, préférences, formes d'organisation et systèmes de valeur. D'autre part, la construction de ces institutions résulte souvent d'intentions explicites en vue d'assurer leur complémentarité ou mutuelle compatibilité. Dès lors, les institutions du capitalisme ne peuvent plus être analysées isolément car on ne peut en comprendre le fonctionnement et l'existence que les unes en référence des autres. Cette complémentarité est d'autant plus importante que l'économie opère loin du monde walrasien dans lequel les individus se coordonneraient et seraient socialisés uniquement à travers l'observation du système des prix. Aussitôt qu'une constitution politique, des institutions et des organisations sont créées pour surmonter les limites individuelles de rassemblement et d'utilisation de l'information[23], la question centrale d'une analyse du capitalisme devient celle du degré *de compatibilité d'une architecture institutionnelle* complète. Ainsi, l'économie institutionnelle est une alternative à l'économie walrasienne et à la théorie néo-classique contemporaine, car elle traite de la question centrale qui fut à l'origine de l'économie politique : comment se fait-il qu'une économie complètement décentralisée ne tourne pas au chaos ? Cette vieille question est toujours d'actualité, même si elle est quelque peu négligée par les recherches de l'économie standard.

Ainsi de multiples facteurs et diverses problématiques se proposent de rendre compte ou d'expliquer la variété des capitalismes. Mais dispose-t-on d'évidences empiriques qui confirmeraient cette diversité ? Ne risque-t-on pas de créer autant de formes de capitalisme que d'économies nationales, chacune étant façonnée par des valeurs, des traditions politiques et l'héritage d'une spécialisation économique différents.

22. Lire Aoki (1995) et Giovanni Dosi & Alii (1993).
23. Lire Olivier Favereau (1989).

TABLEAU 1 : UN TABLEAU SYNOPTIQUE DES QUATRE GRANDS MODES DE RÉGULATION

	RÉGULATION			
	MARCHANDE	**MESO-CORPORATISTE**	**PUBLIQUE/INTÉGRATION (exemple de la France)**	**SOCIAL-DÉMOCRATE**
1. LOGIQUE D'ENSEMBLE ET PRINCIPE HIÉRARCHIQUE	La logique marchande est le principe organisateur de la quasi totalité des formes institutionnelles	Principe de partage et de mobilité au sein d'une unité économique de grande taille et diversifiée quant à sa production.	Circuit économique façonné par les interventions publiques en matière de production, demande et codification institutionnelle.	Négociations entre partenaires sociaux de règles régissant la plupart des composantes de la société et de l'économie.
2. IMPLICATION POUR LES FORMES INSTITUTIONNELLES :				
Le rapport salarial	Large décentralisation des négociations salariales, individualisation des rémunérations et segmentation du marché du travail.	Compromis salarial au sein de la grande entreprise, mais synchronisation des augmentations salariales.	Tendance à une forte institutionnalisation des règles en matière d'emploi, de durée du travail, de salaire et de couverture sociale.	Traditionnellement centralisation des négociations collectives, sous la contrainte de compétitivité à court et moyen terme
La concurrence	Limitation de la concentration par la législation, recomposition d'une concurrence oligopolistique à une autre.	Relativement intense sur le marché des produits entre grandes entreprises présentes sur un grand nombre de marchés.	Modérée car canalisée par des réglementations publiques ou des associations professionnelles, forte concentration du capital.	Petit nombre de grandes entreprises, par ailleurs fortement internationalisées, donc soumises à la concurrence.
La monnaie et la finance	Indépendance de la banque centrale, logique de marché financier, multiplication des innovations financières, fort contrôle des entreprises par la finance.	Rôle de la banque principale et du keiretsu dans le financement et l'allocation du capital. Fort contrôle des autorités publiques (Ministère des finances, banque centrale).	Crédit et politique monétaire fortement contrôlés par l'État. Traditionnellement faible autonomie de la banque centrale, rôle déterminant des Finances.	Financement principalement bancaire et politique monétaire accompagnant l'objectif de plein-emploi puis de compétitivité
L'État	Fragmenté en une série d'agences et d'instances de contrôle, fortes limitations à son extension par la concurrence sur le marché politique.	Assure la fourniture des services collectifs et coordinations qui ne peuvent être remplis par la grande entreprise. Taille réduite mais rôle significatif.	Fort développement quantitatif et qualitatif des interventions publiques : entreprises nationalisées, réglementation, dépenses publiques, couverture sociale,...	Multitude des interventions publiques se traduisant par des transferts financiers et des réglementations étendues et contraignantes.
L'insertion internationale	Adhésion aux principes du libre échange, plus ou moins grande autonomie selon le statut et la taille (différences États-Unis/Royaume Uni)	Choix en matière de commerce et de finance conditionnés par l'impératif de développement technologique et économique.	Traditionnellement, fort contrôle étatique des relations extérieures (tarifs, normes, quotas, restrictions aux flux financiers).	Acceptation du principe de compétitivité à travers l'innovation technologique et organisationnelle.
3. CARACTÉRISTIQUES DU MODE DE RÉGULATION	Une régulation très largement marchande sous contrôle de dispositifs juridiques sophistiqués.	Ajustements au niveau méso-économique de la grande entreprise, marché et État ont un rôle second.	L'État au centre des ajustements macroéconomiques, marchés et firmes s'adaptent à ses règles du jeu.	La négociation tripartite (patronat-syndicats-Etat) au cœur des formes institutionnelles.

La variété des formes de capitalisme, expression de compromis socio-politiques originaux.

Une recherche récente s'est attachée à faire apparaître la diversité des capitalismes à partir d'une analyse des déterminants de l'innovation pour douze pays industrialisés[24]. Une méthode essentiellement déductive, basée sur l'analyse de données et des techniques de classification statistique livre une taxonomie suggestive qui est loin de mettre en exergue les seules différences en matière de technologie, mais qui au contraire fait ressortir les aspects les plus généraux du fonctionnement de ces économies. De plus, on n'observe pas autant de variétés que de pays puisque n'apparaissent que quatre configurations. Enfin dernier enseignement, on peut présenter ex-post la taxonomie correspondante à partir d'une lecture qui part du politique pour aller vers l'économie et la technologie (Tableau 1).

- Aux États-Unis, *la logique marchande* et les contre-pouvoirs qu'elle appelle pour en limiter les excès, sont au cœur de la dynamique de l'accumulation. Par exemple, lors de l'apogée des années soixante, le rapport salarial fordiste tenait beaucoup au pouvoir de négociation que détenaient des syndicats dans un certain nombre de secteurs moteurs. Lorsque la dynamique des gains de productivité s'enraye et que s'étend le chômage, les travailleurs sont contraints d'accepter des concessions salariales, le recours au temps partiel et à des « petits boulots », une importante mobilité géographique, sectorielle et professionnelle. D'un autre côté, cette *primauté du marché* alimente le mécanisme néo-schumpétérien de création destructrice en permettant la coexistence de secteurs à haute technologie avec l'essor des emplois tertiaires relativement traditionnels. Face à la faiblesse de la couverture sociale et des effets redistributifs de la fiscalité, s'accroissent les inégalités mais le chômage demeure contenu à un niveau beaucoup plus faible que ce que l'on observe en Europe. Adieu donc le fordisme ! Il a été remplacé par un régime bien différent dans lequel la multiplication des sources de revenus par foyer et l'allongement de la durée du travail permettent seuls de soutenir la poursuite de la croissance de la consommation[25]. L'accumulation est à dominante extensive et autocentrée et s'alimente

24. Pour une analyse complète se reporter à Bruno Amable, Rémi Barré, Robert Boyer (1997).
25. Comme cela est démontré par Lawrence Mishel, Jared Bernstein, John Schmidt (1997).

d'un processus continu d'accroissement des inégalités, qui ne s'interrompt que dans les phases de pénurie de main-d'œuvre.

- *Le capitalisme japonais* s'inscrit dans une tout autre trajectoire, tout entière dominée par la dynamique impulsée par *les grandes entreprises,* qui organisent en leur sein une mobilité du capital, des compétences et des salariés, tout en jouant à l'extérieur sur l'inégalité du statut des salariés au fur et à mesure que décroît la taille de la firme. On pourrait qualifier ce régime de *régulation méso-corporatiste*, particulièrement efficace dans le processus de rattrapage des normes de production américaines dans les industries nécessitant de larges coordinations (automobile, électronique grand public, biens d'équipement,...). Dans la mesure où les deux chocs pétroliers conduisent à l'émergence d'un régime d'accumulation tiré par la compétitivité extérieure, l'accroissement du surplus commercial induit une réévaluation du Yen par rapport au Dollar et une pression à la libéralisation financière comme à l'ouverture du marché intérieur. Le régime d'accumulation n'est en rien l'équivalent de celui des États-Unis, car il est fondé sur une certaine stabilité des inégalités et la poursuite de la compétitivité extérieure.

- Il est une *troisième méthode* pour tenter de surmonter les contradictions de l'accumulation qui n'emprunte ni au marché ni au rôle organisateur de la grande entreprise, mais résulte de *la négociation de compromis* entre représentants des salariés, entrepreneurs et autorités publiques, le plus souvent au niveau centralisé. On songe bien sûr aux Pays Scandinaves et à l'Autriche, et à un moindre degré à l'Allemagne, terre de l'économie sociale de marché. Le *capitalisme social-démocrate* manifestait, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, une aptitude à répondre aux évolutions du système international comme aux transformations induites par le renouvellement des innovations. Le régime d'accumulation correspondant est de type extraverti, la compétitivité étant fondée sur la qualité, le service et l'innovation plus que sur le prix de produits standardisés. Ces pays sont caractérisés par un rôle prépondérant de la redistribution du revenu et du rôle compensatoire des emplois publics dans les secteurs liés à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle,.... Bref les inégalités sont contenues dans d'étroites limites, surtout par référence aux tendances nord-américaines.

- Enfin, lorsque l'histoire sociale et politique n'a permis ni l'acceptation large de la concurrence marchande, ni le développement d'un patronat et de syndicats forts, ni d'une classe d'entrepreneurs exerçant des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, alors la *multiplication des interventions publiques* est l'un des moyens de canaliser le régime d'accumulation. Les *pays européens*, à l'exclusion du Royaume-Uni adepte de la régulation marchande, obéissent à une *régulation de type public ou étatique*. En effet, l'État intervient dans la plupart des composantes de l'activité économique, qu'il s'agisse de la production (importance du secteur nationalisé), de la demande (rôle déterminant des commandes publiques en matière d'infrastructure, de transport, d'éducation, de santé) ou encore de l'ajustement des marchés (tarifs publics, prix agricoles,...). Mais l'État est aussi partie prenante dans la codification des formes institutionnelles, du rapport salarial aux formes de la concurrence sans oublier le régime monétaire. La France constitue sans doute la figure emblématique de cette forme de capitalisme, distincte des précédentes, comme le montre la comparaison des grandes évolutions macroéconomiques observées depuis 1973.

Ainsi, coexistent des trajectoires nationales relativement contrastées, même si elles partagent certains des traits généraux de la production et de la consommation de masse. En effet, chaque espace national est marqué par la particularité des compromis politiques et l'analyse empirique confirme les hypothèses avancées précédemment.

La taxonomie précédente dérive d'une analyse inductive à partir des déterminants de l'innovation, mais elle s'interprète aisément à partir d'une lecture plus générale : comment se résolvent les conflits sociaux et politiques dans les divers capitalismes ? Il ressort que quatre grands principes sont à l'œuvre. D'abord, la tentative de désamorcer les conflits par le recours à des mécanismes de marchés réputés anonymes et « justes ». Ensuite, l'effort des grandes firmes en vue de réduire l'incertitude par l'incorporation d'une large série de transactions et le contrôle de la fraction de la vie sociale qui est directement liée à la performance de la firme. Lorsque les rapports entre entreprises et salariés sont plus équilibrés, c'est la recherche du compromis qui constitue une troisième voie. Enfin, lorsque la configuration historique ne permet aucune des méthodes précédentes, c'est l'État qui se trouve au premier plan en vue de surmonter les conflits récurrents propres aux économies capitalistes. Cette convergence des analyses portant sur des sphères d'activité, usuellement considérées comme déconnectées, met en évidence un résultat important que livrent les recherches régulationnistes récentes.

Complémentarité des formes institutionnelles : analyses théoriques et empiriques.

À l'origine, la théorie de la régulation oscillait entre deux positions selon le problème traité. Lorsque l'objectif était d'analyser et de théoriser un *régime d'accumulation stabilisé*, l'analyse postulait *une certaine fonctionnalité* des diverses formes institutionnelles. Lorsqu'au contraire, l'analyse cherchait à comprendre *la genèse* de ces mêmes formes institutionnelles, étaient fréquemment invoqués *le hasard*, la rencontre accidentelle entre des séries de déterminations apparemment déconnectées[26]. Diverses recherches permettent de surmonter ce dilemme et de faire apparaître quelques-unes des raisons qui font la cohérence d'un régime.

En termes conceptuels, la notion centrale est celle de *complémentarité des formes institutionnelles*. En effet, les compromis institutionnalisés qui régissent les diverses sphères des sociétés modernes ne sont pas indépendants, car se conjuguent plusieurs processus.

- Pour partie, l'émergence d'un compromis institutionnalisé incorpore *une composante d'anticipation,* dans certains cas *d'analyse rationnelle* de son impact et de ses conditions de viabilité. Les exemples historiques montrent cependant que la réalisation de tels plans est exceptionnelle, voire n'a jamais été observée[27]. En effet, l'histoire montre que la plupart des innovations institutionnelles majeures ont des effets très largement non anticipés. Pourtant, une *forme de constructivisme* est à l'œuvre dans la création des formes d'organisation économique, de sorte que la conception holiste correspondante implique la prise en compte de certaines des interdépendances, les plus évidentes, entre institutions, organisations et marché.

- Supposant même que prévale *ex ante une incompatibilité* entre une série d'innovations apparemment sans lien les unes avec les autres, la dynamique économique qu'elles

26. On pouvait ainsi parler de « miracle »…ou encore de « mayonnaise » pour évoquer le caractère extrêmement contingent de l'apparition d'un régime, répondant en cela à l'objection de fonctionnalisme que de nombreux commentateurs continuent à formuler à l'encontre de la théorie de la régulation, même dans sa configuration actuelle.

27. On fait référence par exemple aux 5 dollars par jour d'Henry Ford qui n'ont absolument pas débouché sur le fordisme américain réellement existant (Robert Boyer, André Orléan 1991).

impulsent n'est viable que si certaines conditions structurelles sont remplies, telle l'aptitude à répondre à l'incertitude, à la variabilité de la conjoncture, à la récurrence des conflits sociaux et des déséquilibres économiques. En conséquence, conformément à l'intuition des théories évolutionnistes, *ex-post* les divers compromis institutionnalisés doivent manifester une *certaine compatibilité*, ou dans certains cas faire la preuve de leur indépendance. Or une telle indépendance est assez improbable lorsqu'on considère les cinq formes institutionnelles mises en avant par la théorie de la régulation… mais elle est possible, voire fréquente, au fur et à mesure que l'on désagrège les niveaux d'analyse, puisque les contraintes structurelles sont médiatisées par toute une série d'institutions et de mécanismes intermédiaires d'ajustement[28].

- Mais le processus précédent semble faire appel de façon privilégiée à l'aléatoire et au non intentionnel, hypothèse admissible lorsque l'on considère les choix technologiques avec fortes indivisibilités, par exemple la détermination des normes techniques, mais elle l'est beaucoup moins pour les formes institutionnelles, qui ont un contenu cognitif important et qui organisent la coordination de stratégies et d'activités décentralisées. À la suite des travaux récents sur l'État et la politique économique, force est de reconnaître que des *principes communs* s'imposent à diverses sphères de la vie sociale et que, très souvent, elles ont pour origine une *conception du politique*[29], entendu comme processus visant à résoudre les conflits inhérents aux sociétés individualistes. En un sens, la taxonomie des quatre formes de capitalisme traduit cette logique.

- Enfin, la complémentarité des institutions du capitalisme peut provenir de l'existence *d'une hiérarchie* en vertu de laquelle certaines sont conçues pour être structurellement compatibles avec une institution dominante, qui impose sa logique en dehors de sa sphère d'action. La cohérence systémique n'est plus alors un effet de hasard, ni un effet direct d'imposition politique, mais la conséquence d'un principe constitutif : selon la société et l'époque, certaines formes institutionnelles sont plus importantes que d'autres. Cette notion de hiérarchie est spécialement importante pour analyser la période contemporaine.

28. Lire Robert Boyer, Michel Freyssenet (1999).

29. Se reporter au dossier correspondant de l'Année de la régulation 1999, en particulier les articles de Fréderic Lordon, Stefano Palombarini et Bruno Théret.

D'un point de vue empirique, les recherches ont fait ressortir des classifications finalement très proches alors que l'objet et la méthode d'analyse étaient très différents. Ainsi une analyse purement théorique des relations entre firmes, État, ménages fait apparaître un nombre bien défini de configurations pour les systèmes de couverture sociale et il se trouve que la classification obtenue rejoint celle que livrait le travail précédent portant sur l'innovation et dont la méthode était au contraire inductive[30]. Ainsi les États-Unis apparaissent comme mettant en avant un libéralisme pluraliste, le Japon un libéralisme paternaliste, la Suède un corporatiste sociétal, enfin l'Allemagne un corporatisme libéral, qui correspondent à autant de conceptions concernant l'organisation du marché. C'est un résultat finalement très proche que livre une analyse historique du développement des systèmes de sécurité sociale en Europe : alors que la conception courante fait du vieux continent un espace relativement homogène en termes de sécurité sociale, des logiques et des configurations très différentes sont à l'œuvre et sont d'ailleurs inégalement affectées par le marché unique et le passage à l'Euro[31]. L'analyse du rapport salarial fait ressortir des oppositions finalement très voisines entre divers pays de l'OCDE, ce qui signifie que les formes de gestion de l'emploi et du salaire entretiennent des complémentarités structurelles avec le type de couverture sociale[32], mais aussi les systèmes d'innovation.

Cette référence à la complémentarité des formes institutionnelles pourrait laisser croire à un retour au fonctionnalisme dans la théorie de la régulation. Ce serait oublier une autre avancée de la théorie : de fait, la succession des périodes qui rythment l'accumulation n'est pas sans affecter la configuration exacte des formes institutionnelles qui peuvent ainsi passer, du fait d'une évolution continue et apparemment sans heurt, d'une zone de stabilité structurelle à une autre marquée au contraire par la disparition de cette propriété qui semblait aller de soi dans la période de croissance stabilisée[33]. Cette problématique s'applique tout particulièrement à la déstabilisation de la plupart des régimes de croissance qui viennent d'être décrits.

30. Bruno Théret (1997).
31. Lars Mjoset (1998).
32. Robert Boyer (1995).
33. Frédéric Lordon (1994).

Une déstabilisation générale des compromis politiques et des modes de régulation.

En effet, ces remarquables régimes d'accumulation et configurations socio-politiques ont fini par être déstabilisés par leur succès même, puisque les déséquilibres et contradictions, transformés par rapport aux forces qui avaient précipité la grande crise des années trente, ont revêtu une forme originale à partir du milieu des années soixante. D'abord le plein emploi donne l'avantage aux salariés, favorise une issue inflationniste aux conflits sur la distribution des revenus, d'autant plus grave qu'aux États-Unis, les méthodes fordiennes et la substitution du capital au travail butent sur un ralentissement durable de la productivité dès la fin des années soixante, qui près de trois décennies plus tard n'est toujours pas surmonté. En Amérique du Nord, l'accumulation n'est plus intensive centrée sur la consommation de masse, mais extensive et bâtie sur la différenciation des modes de vie et le renforcement des inégalités. Ce changement, longtemps passé inaperçu, est fondamental pour la compréhension des capitalismes contemporains[34]. Mutatis mutandis, il se propage à la plupart des économies capitalistes avancées, à la suite des deux chocs pétroliers, puis la libéralisation et déterritorialisation de la finance.

En effet, le principe de division du travail associé au fordisme et aux rendements d'échelle qu'il poursuit appelle, à partir du milieu des années soixante, une extraversion croissante d'économies nationales, auparavant très largement autocentrées. Ainsi, le blocage du régime fordiste aux États-Unis finit par gagner la plupart des autres pays, à travers l'extension du commerce mondial, la variabilité des taux de change, la multiplication des innovations financières qui ont pour vocation de créer autant de marchés « globalisés ». On retrouve une tendance inhérente au capitalisme, à savoir sa capacité à conquérir de nouveaux espaces grâce à l'adaptabilité et la plasticité de la relation marchande et de la finance. En un sens, la phase actuelle de l'internationalisation s'inscrit dans les pulsations de longue période

34. Michel Juillard (1992).

FIGURE 3 : LES TROIS SOURCES DE DÉSTABILISATION DES MODES DE RÉGULATION NATIONAUX

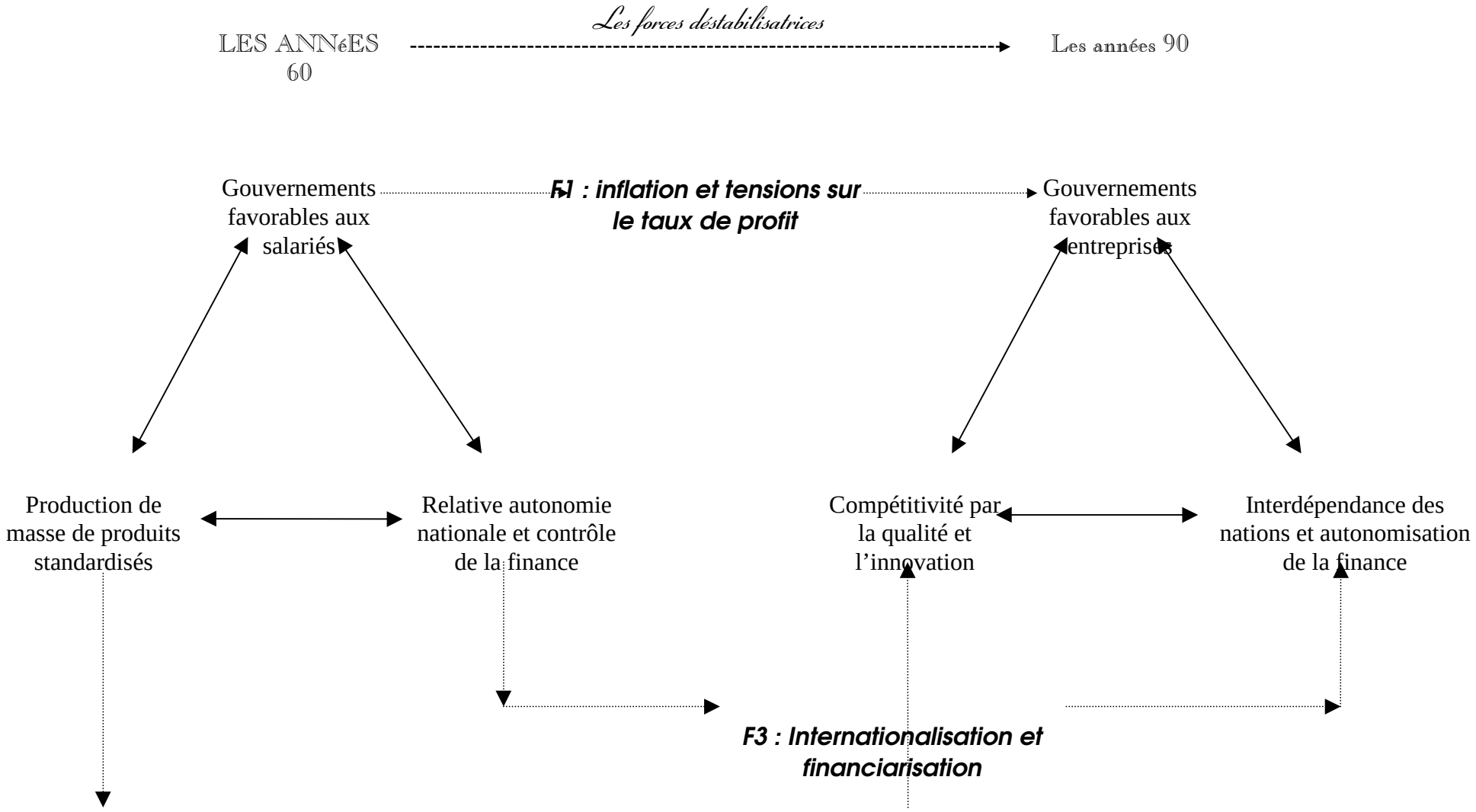

F2 : Ralentissement de la productivité

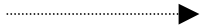

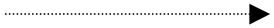

des économies capitalistes, même si elle est particulièrement vigoureuse[35] et met en jeu d'autres pays ou zones géographiques. Mais, à partir du milieu des années quatre-vingt, le dynamisme de l'investissement direct supplante celui du commerce et à son tour, le capital financier pilote le redéploiement du capital productif, tendance déjà analysée tant par Karl Marx pour la seconde moitié du XIXe siècle que par Keynes pour l'entre-deux-guerres.

Enfin, le blocage du régime d'accumulation fordiste rompt avec la pénurie de main-d'œuvre des économies industrialisées qui avaient dû recourir à l'immigration pour satisfaire les besoins de l'accumulation. L'essor du chômage lamine le pouvoir de négociation des salariés, ce qui finit par altérer le compromis capital-travail de l'après seconde guerre mondiale, y compris dans les régimes sociaux-démocrates tels la Suède ou à impulsion étatique tels la France. L'effondrement du régime soviétique vient renforcer ce mouvement, puisque la disparition de cette menace potentielle fait éclater les coalitions politiques fondées sur l'exclusion des Partis Communistes...ces événements mettent en péril l'héritage des trente glorieuses, comme en témoignent les multiples réformes visant à « rationaliser » une couverture sociale que le ralentissement de la croissance permet de plus en plus difficilement de financer. Ce mouvement touche, dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, des économies même aussi fortes que celle de l'Allemagne.

En fait, au-delà de la diversité des trajectoires nationales, trois séries de facteurs se combinent pour expliquer la généralité de cette transformation des modes de régulation (figure 3).

- D'abord des gouvernements favorables aux salariés – que cela soit de façon explicite ou implicite - laissent la place à des gouvernements qui placent au premier plan la restauration de la santé des firmes. Ce basculement tient lui-même à la crise des modes de régulation progressivement construits après la seconde guerre mondiale : il est donc très largement endogène.

- Il est plus classique d'invoquer le changement de paradigme productif : alors que la production de masse de produits standardisés favorisait plutôt l'homogénéité du rapport salarial, la concurrence par la qualité et l'innovation suppose une plus grande

35. Paul Hirst, Thompson Grahame (1996).

différenciation des rémunérations et contrats de travail, d'autant plus qu'une conjoncture incertaine appelle la constitution de nouveaux mécanismes d'ajustement. Ce mouvement est lié à l'épuisement des méthodes fordistes, lui aussi lié au succès passé.

- Enfin et surtout, à l'internationalisation de la demande succède un essor de l'investissement direct, puis une croissance extrêmement rapide des flux de capitaux à court terme. Des modes de régulation qui étaient très largement autocentrés sont de plus en plus soumis à la variabilité de l'économie internationale, sur laquelle les gouvernements nationaux n'ont que peu de prise. Ainsi s'explique le changement radical des conceptions de politique économique. Cependant, tel n'est pas le facteur déclenchant des difficultés des années quatre-vingt-dix, puisque le grippage des modes de régulation est bien antérieur et, dans de nombreux cas, le changement d'orientation de la politique économique intervient plusieurs années, voire une décennie après la déstabilisation de l'architecture institutionnelle des trente glorieuses.

Cette dernière remarque introduit un résultat nouveau : selon la période, ce sont des formes institutionnelles différentes qui donnent le ton du mode de régulation et cet agencement peut se recomposer lors des périodes de crise structurelle

Un basculement de la hiérarchie des formes institutionnelles.

En effet, parmi les facteurs explicatifs de la *cohérence* d'un ensemble de formes institutionnelles, l'analyse de la période 1973-1998 a fait apparaître l'importance de la *hiérarchie* qui régit leur ordonnancement. On se souvient que dans la période fordienne, le compromis capital-travail paraissait hiérarchiquement supérieur, au sens où il imposait des contraintes structurelles quant à la configuration des autres formes institutionnelles (voir figure 2, supra). Mais il est une autre définition de la hiérarchie des formes institutionnelles qui s'applique plus particulièrement aux périodes de transformation du mode de régulation. Une forme institutionnelle sera dite hiérarchiquement supérieure à une autre si *son évolution implique une transformation de cette autre forme*, dans sa configuration et sa *logique*.

Contrairement à la précédente, cette seconde définition n'implique pas que le mode de régulation qui émerge de cet ensemble complexe de transformations soit cohérent[36].

À la lumière de ces définitions, il fait peu de doute que les années quatre-vingt-dix marquent un changement qualitatif majeur dans l'articulation des formes institutionnelles (figure 4). *L'insertion dans l'économie internationale* joue en effet un rôle cardinal dans le contexte d'une large ouverture au commerce mondial, de la multiplication de l'investissement productif à l'étranger et plus encore de la constitution de marchés financiers « globalisés » particulièrement actifs. Les conséquences se répercutent sur l'ensemble des autres formes institutionnelles :

- Tout d'abord, la *forme antérieure de concurrence* oligopolistique sur une base nationale est fortement déstabilisée pour la plupart des produits qui étaient à la base de la production fordiste. De ce fait, de nouveaux mécanismes de prix prennent en compte les aspects stratégiques de la concurrence. Plus encore, l'importance croissante des marchés financiers sur le mode de gouvernement des firmes affecte directement le partage des revenus, ce qui a son tour se répercute sur la gestion du travail et le rapport salarial.

- Ensuite, le *régime monétaire et financier* qui jouissait dans les années soixante d'une très large autonomie du fait de la faible mobilité du capital est maintenant directement soumis à l'évaluation par les marchés financiers internationaux de la crédibilité de la politique suivie par la banque centrale, la plupart du temps rendue indépendante afin de mieux satisfaire aux exigences de ces mêmes marchés. De ce fait, le taux de change est très largement une variable qui se détermine sur les marchés et non plus résulte de décisions politiques. Dans beaucoup de pays l'objectif exclusif de la Banque centrale devient la stabilisation de l'inflation, aux antipodes des politiques antérieures qui le plus souvent favorisaient la croissance et la stabilité du compromis salarial, fut-ce au prix de l'inflation.

36. Pour plus de précision se reporter à Robert Boyer, Yves Saillard Eds (1995), tout particulièrement le glossaire.

FIGURE 4 : L'INTERNATIONALISATION ET LA FINANCE DOMINENT LES FORMES INSTITUTIONNELLES NATIONALES : LES ANNÉES 90

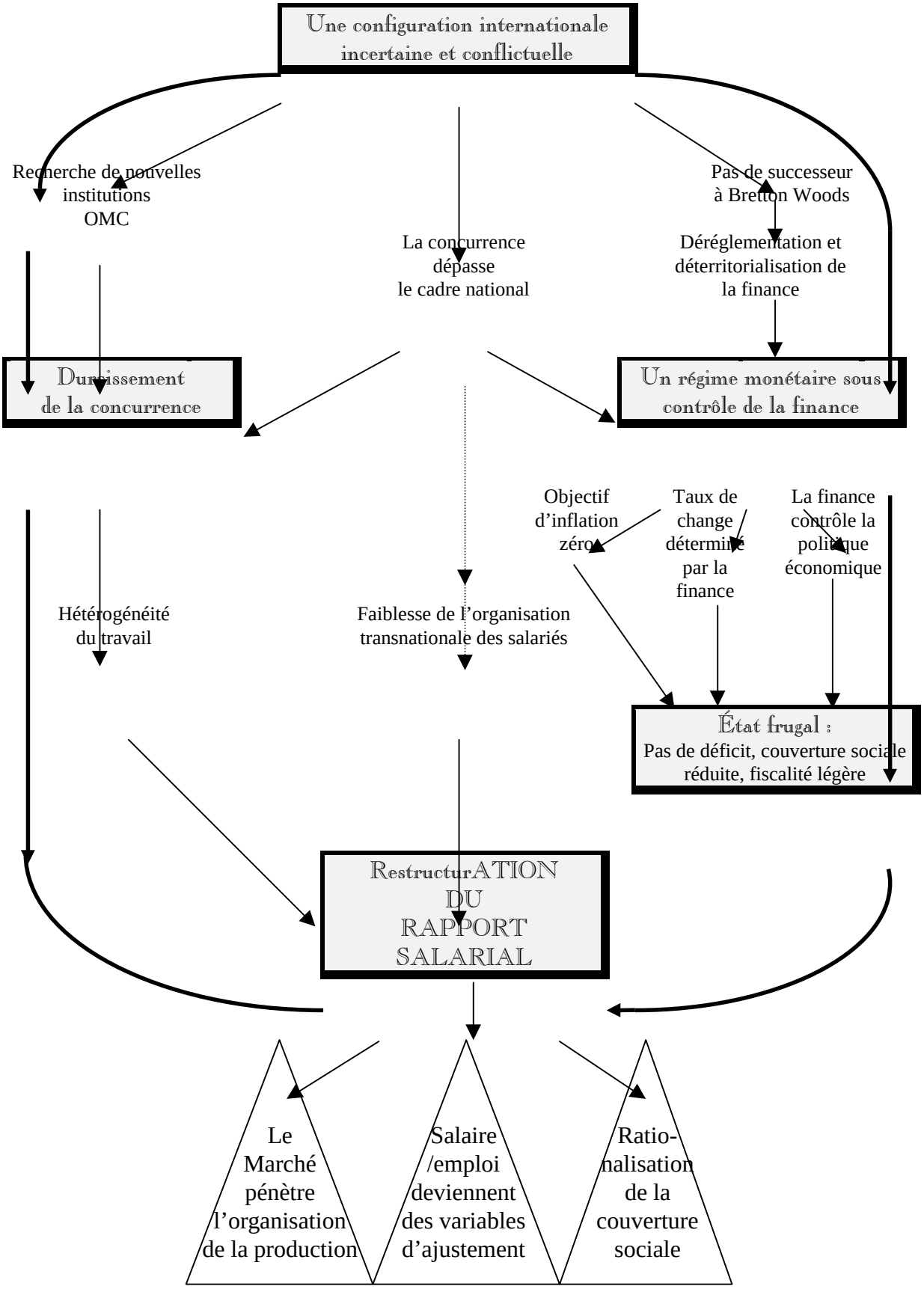

- Les *relations Etat-économie* évoluent considérablement d'abord parce qu'on l'a vu, la politique monétaire tend à devenir autonome, ensuite et surtout parce que la politique budgétaire et fiscale est elle-même conditionnée par ce basculement du régime international. La fiscalité évolue en faveur des facteurs de production les plus mobiles, des déficits publics sont immédiatement interprétés comme des signes de mauvaise gestion, de sorte que la politique budgétaire tend à devenir pro-cyclique et non plus anticyclique. Comme les charges d'intérêt de la dette publique occupent au cours des années quatre-vingt-dix une place de plus en plus importante dans les budgets de l'État, le mouvement des taux internationaux influence directement les choix budgétaires nationaux, le plus souvent au détriment des dépenses d'investissement et des transferts sociaux. Enfin se fait jour l'idée que l'inégalité est un ingrédient nécessaire à l'incitation au travail, à l'épargne et à l'esprit d'entreprise, de sorte que les barèmes fiscaux s'éloignent de la progressivité pour privilégier des taux uniques ou peu différenciés. Ainsi l'État fordiste, keynésien et du salariat s'est transformé en un État frugal et schumpétérien au sens où il cherche à encourager l'entreprise, l'investissement étranger et l'innovation.

- Le *rapport salarial* se trouve alors soumis à l'ensemble des pressions que véhiculent les transformations des quatre formes institutionnelles précédentes. Le durcissement de la concurrence entraîne des évolutions contrastées selon les firmes et les secteurs, si bien que le maintien d'un rapport salarial uniforme et extrêmement codifié devient problématique, d'autant plus que ce sont les secteurs les plus syndicalisés qui subissent de plein fouet l'impact de cette recomposition industrielle. La grande variabilité des marchés financiers se répercute sur les décisions d'investissement et de production des firmes. Dans ces conditions, la plupart des arrangements prévus par les conventions collectives et le droit du travail apparaissent comme extrêmement « rigides » lorsqu'on les compare à la rapidité de la formation du prix des actifs. Ce faisant on oublie que le temps de la finance ne pourra jamais induire le temps de la production et du changement technique, dont l'horizon temporel est par nature beaucoup plus long. Enfin, les difficultés de financement des budgets sociaux mettent au premier plan la question d'une réforme de la couverture sociale. Conçue à une époque de forte croissance et de faible chômage, elle est bien sûr déstabilisée par l'évolution des années quatre-vingt-dix, marquées on le sait par un rythme de croissance en général inférieur au taux d'intérêt réel. D'où l'idée d'une privatisation de la couverture sociale qui emprunterait les voies du marché financier. La retraite par

exemple tend à passer d'un système collectif de répartition à un système individualisé de capitalisation.

Ainsi le rapport salarial évolue moins sous l'effet d'une évolution endogène que sous les pressions multiformes qu'induisent *les transformations des autres formes institutionnelles*. Il est donc hiérarchiquement dominé, - ce dont témoigne sa position au sein de la figure 4 à comparer avec la figure 2. Au passage, on note que ce basculement des formes institutionnelles va de pair avec un renversement des coalitions politiques… et en tout état de cause des programmes politiques lorsque ce sont des gouvernements de même couleur qui mettent en œuvre ces changements. *Le politique est rarement absent des changements de mode de régulation.*

Si l'on y prenait garde, on pourrait en conclure que le capitalisme a renoué avec ses tendances de longue période à la paupérisation des plus faibles, l'accentuation des inégalités, la mise en concurrence des espaces nationaux, les tentatives de mise au pas des gouvernements et des politiques publiques par les milieux financiers. Pourtant les économies contemporaines ne sont pas identiques à celles du XIXe siècle. D'abord les systèmes de couverture sociale continuent à façonner les attentes des salariés, qui parfois se rebellent contre des coupures budgétaires perçues comme fondamentalement injustes[37]. Ensuite, l'expression du suffrage universel a eu souvent pour effet de renverser les gouvernements qui prétendaient remettre en cause les compromis antérieurs, sans en trouver de nouveaux sur une base plus universaliste et novatrice. Démocratie et marché entrent alors en conflit et produisent de grandes nouveautés par rapport aux analyses du XIXe siècle qu'avait proposées Marx. Enfin, les bases mêmes de la vie sociale urbaine supposent une solidarité et des interventions publiques beaucoup plus étendues que du temps du capitalisme concurrentiel émergeant d'une société rurale. Pour la théorie de la régulation, l'apparence de cycles de Kondratiev est trompeuse puisque le capitalisme se développe plutôt *en spirale*, ne repassant jamais par la même configuration. C'est cette historicité fondamentale que cherchent à cerner les travaux régulationnistes les plus récents, car telle est la condition nécessaire à l'élaboration d'une prospective des modes de régulation en voie d'émergence.

37. On vise tant la longue grève de décembre 1995 en France que les grandes manifestations qui se sont succédées en Allemagne depuis 1996 et le remplacement du Chancellier Kohl par son adversaire social-démocrate.

L'internationalisation : pas une fatalité économique mais un choix politique.

Le phénomène d'internationalisation est donc omniprésent, au point même d'avoir suscité l'émergence d'un terme nouveau qui s'est diffusé dans le monde entier et dans toutes les langues : la *globalisation*. Ce terme, utilisé à tout bout champ n'est pas innocent, puisqu'il suggère que Nations, firmes et plus encore individus sont impuissants face à un déterminisme implacable, car venu d'ailleurs… hors du contrôle politique national. Cette opinion, largement admise, y compris auprès des adversaires politiques de la globalisation, mérite une critique systématique. En un mot, le concept de globalisation dissimule et obscurcit plus qu'il n'éclaire l'évolution des modes de régulation contemporains.

Il est opportun de rappeler qu'à l'origine, la globalisation désigne une nouvelle stratégie des multinationales qui se proposent de vendre partout le même produit, rompant ainsi la théorie du cycle du produit à la Vernon. Mais les spécialistes des multinationales se sont empressés de faire remarquer que l'internationalisation affectait aussi les autres composantes de l'activité des firmes : elles peuvent produire à l'étranger et le phénomène s'est accentué à partir du milieu des années quatre-vingt. Elles se financent aussi sur les divers grands marchés ou encore, elles peuvent chercher à diversifier la localisation de leurs établissements de recherche et développement. Ou encore, les grandes firmes peuvent recourir à des gestionnaires de toute nationalité et mener une gestion pleinement intégrée à l'échelle institutionnelle. Ce sont autant de définitions qu'il convient de distinguer avec précision (tableau 2).

Mais ce n'est qu'une approche fort particulière de l'internationalisation qui suppose que ce sont les firmes qui ont le rôle déterminant et que c'est *en leur sein que s'approfondit la division internationale du travail*. En effet, il est une autre dimension, toute aussi importante, celle de *l'extension* de l'internationalisation qui peut concerner la firme, le secteur, la nation, la zone régionale, ou encore le monde tout entier. Émergent alors d'autres définitions de la globalisation qui ne sont en rien équivalentes à celles qui définissent *les stratégies des multinationales* (définitions 1 à 6).

TABLEAU 2 : LA GLOBALISATION : DE MULTIPLES ACCEPTIONS ENTRE MICRO ET MACRO, ECONOMISME ET CHOIX POLITIQUES.

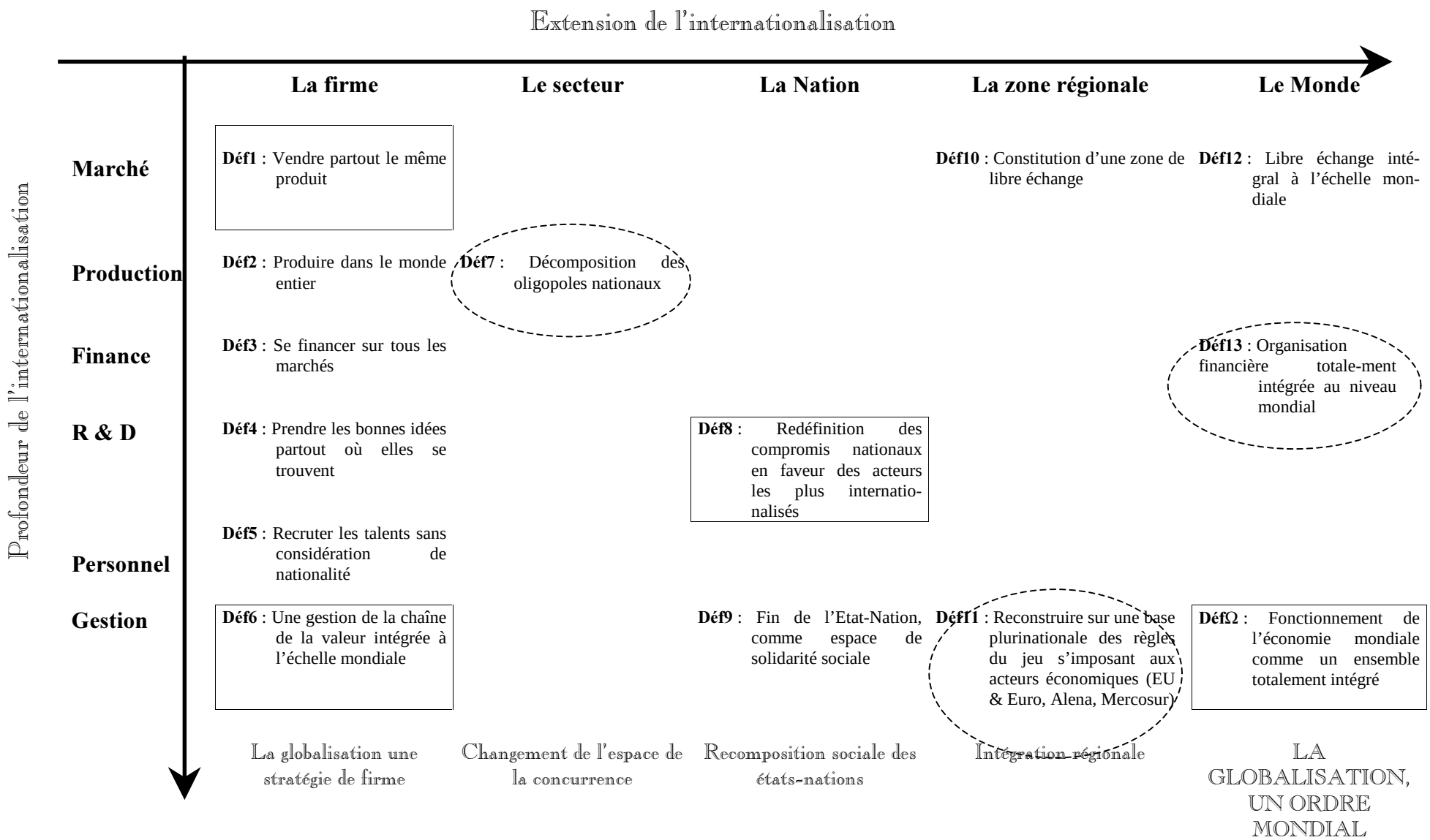

- Lorsque des observateurs soulignent la globalisation d'un secteur économique, par exemple celui de l'automobile, ils évoquent en fait la *décomposition des oligopoles nationaux*, c'est-à-dire un changement dans l'espace de la concurrence (définition 7). Les secteurs nationaux deviennent ainsi dépendants de l'évolution de ces mêmes secteurs à l'étranger, ce qui par parenthèse est loin de signifier l'émergence d'un marché concurrentiel. En effet, par des opérations d'entente, de partenariat technologique, de fusion et d'absorption, la tendance serait plutôt à la constitution d'oligopoles transnationaux, au demeurant capables de différencier les prix selon les régions au grand dam de ceux qui croyaient advenue l'ère du marché mondial, par nature totalement concurrentiel.

- La globalisation est souvent présentée comme *la fin de l'Etat-Nation*. Si on entend ainsi souligner les difficultés de l'État hérité de la période de forte croissance, cette caractérisation contient une part de vérité. Si par contre on entend souligner la perte de tout pouvoir des gouvernements nationaux, alors cette définition de la globalisation est non pertinente. Il est plus réaliste de considérer que l'invocation de la globalisation par les groupes économiques et sociaux les plus internationalisés a justement pour but de faire pression sur les gouvernements afin qu'ils révisent les compromis institutionnalisés qui favorisaient hier les parties prenantes au fordisme (définition 8). On l'a déjà noté, la fiscalité évolue en faveur des actifs les plus mobiles dont le pouvoir de négociation dans l'arène nationale s'est beaucoup accru du fait précisément de l'internationalisation. Ce *paradoxe* vaut aussi en matière de rémunérations et de contrats de travail qui sont fortement différenciés selon que l'individu participe ou non à l'économie internationale et selon la position hiérarchique qu'il occupe au sein de cet ensemble. Dès lors la fin de l'Etat-Nation pourrait aussi signifier l'atténuation, voire la disparition du principe de solidarité sociale sur l'espace national (définition 9). Ainsi la globalisation désignerait le processus en cours de *recomposition sociale au sein des Etats-Nations*.

- La confusion associée au mot globalisation atteint son comble lorsqu'on entend qualifier ainsi un *projet d'intégration régionale* (définition 10). En effet, il s'agit alors d'une *construction politique* à l'initiative des gouvernements, qui vise à fixer des règles du jeu s'imposant aux firmes. On se trouve donc aux antipodes de l'idée d'un marché

concurrentiel anonyme et mondialisé puisque l'objectif est au contraire de densifier les échanges économiques au sein d'une zone particulière. L'erreur d'analyse est encore plus manifeste lorsqu'on assimile la construction européenne au processus de globalisation : certes la concurrence porte maintenant sur l'ensemble de la zone, mais l'enjeu n'est autre que de reconstruire sur une base plurinationale un ensemble de formes institutionnelles (définition 11). Les compromis politiques correspondants sont certes soumis à l'arbitrage des marchés financiers internationaux mais ils présentent de très notables zones d'autonomie et d'initiative. Le politique et l'économique interagissent sur un espace géographique étendu *qui n'est plus celui de l'Etat-Nation*, mais il serait abusif de considérer que l'économie et plus exactement la finance dicte sa loi au politique en fixant complètement son agenda. Selon cette conception, la phase actuelle ne marque pas la fin du politique mais sa recomposition territoriale[38].

- Si l'on adopte ce point de vue, la configuration contemporaine est fort loin de *l'état mythique* qui voudrait que l'économie mondiale fonctionne comme un ensemble totalement intégré (définition Ω). Une raison déterminante est sans doute que n'existe pas, ou n'existera pas avant longtemps, un État supra national centralisant et totalisant l'ensemble des fonctions qu'assuraient auparavant les divers Etats-Nations. Il est par contre une sphère de l'activité qui tend à s'intégrer à l'échelle mondiale : la finance (définition 13). Mais la crise financière ouverte à l'été 1997 en Asie montre clairement qu'aucune autorité n'est complètement en charge d'assurer sa stabilité, qui pour l'instant a été maintenue tant bien que mal par une série d'interventions des autorités politiques nationales et d'organisations internationales telles que le FMI. Au demeurant, ce dernier est fort contesté dans sa volonté d'appliquer le même programme à tous les pays et son retard à percevoir l'intensité des nouvelles interdépendances créées par la globalisation financière. L'idée d'un régime financier international qui recourrait à la logique marchande comme seul principe régulateur[39] appartient très largement au mythe, à la croyance, voire l'idéologie.

38. Mario Dehove (1997), Bruno Théret (1998), Robert Boyer (1998a).

39. André Orléan (1998) a étudié les conséquences du mimétisme sur les marchés financiers. Dès lors que l'incertitude est forte ils ne dégagent plus une valeur centrale mais au contraire rendent également probables une valeur haute et une valeur basse pour le prix des actifs. Dès lors une logique marchande pure n'a plus de propriétés ré-équilibrantes sur les marchés financiers.

Ainsi l'hypothèse d'un complet déterminisme économique et financier est *démentie* tant par l'analyse théorique que l'observation. Symétriquement le politique est loin d'être absent de la transformation des institutions économiques contemporaines. Au demeurant, l'observation de la séquence des événements conforte ce point de vue. Ce sont les gouvernements qui ont décidé de déréglementer les marchés financiers. Le mouvement est lancé de façon précoce aux États-Unis dès les années soixante-dix, il se renforce avec l'arrivée au pouvoir en Grande Bretagne de Miss Thatcher. Les autres gouvernements, par exemple sociaux-démocrates eurent le choix de suivre ou non cette tendance générale. La plupart d'entre eux décidèrent la libéralisation financière, dans l'espoir d'un plus fort investissement, d'une croissance et d'une création d'emploi plus soutenus. L'observation d'un pays tel que la Suède montre que le choix de l'ouverture à la finance internationale a été antérieur à l'émergence des problèmes internes qui, bien sûr, se reflètent ensuite dans une crise du change[40].

Dès lors, il semblerait que les gouvernements puissent revenir sur la déréglementation financière qu'ils ont proposée et mise en œuvre à la fin des années quatre-vingt, : leur décision ne fut pas imposée par une globalisation financière déjà présente… car ce sont leurs propres décisions qui, au contraire, ont créé la configuration actuelle[41]. Pourtant se pose un redoutable problème d'action et de coordination collective : il était si facile de supprimer des règlements nationaux, il est beaucoup plus difficile de s'accorder sur une re-réglementation internationale acceptable par toutes les parties prenantes. Le succès du mot « globalisation » tiendrait au fait qu'il représente comme une donnée de fait un processus que les gouvernements voudraient bien contrôler à nouveau… ce dont ils sont pour l'heure incapables. Mais les débats ont

40. Ton Notermans (1996) puis Douglas J. Forsyth et Ton Notermans (1997) ont montré de façon convaincante comment l'impératif d'ouverture à la finance internationale avait été utilisé par les firmes et le gouvernement Suédois en vue de remettre en cause les compromis sociaux démocrates antérieurs, stratégie qui n'aurait pas été concevable sans la mobilisation d'une « contrainte extérieure ». L'adhésion à l'Euro semble avoir joué le même rôle pour la France et l'Italie par exemple. Cette configuration (invoquer un impératif extérieur pour promouvoir des réformes institutionnelles) est finalement assez générale.

41. Eric Helleiner (1996) et Gerald Epstein (1996) ont apporté de nombreux arguments en faveur de cette thèse.

FIGURE 5 : POLITIQUE ET ECONOMIE SE COMBINENT DANS LA NOUVELLE CONFIGURATION INTERNATIONALE : UNE IMBRICATION DE PRINCIPES ET NIVEAUX DE REGULATION.

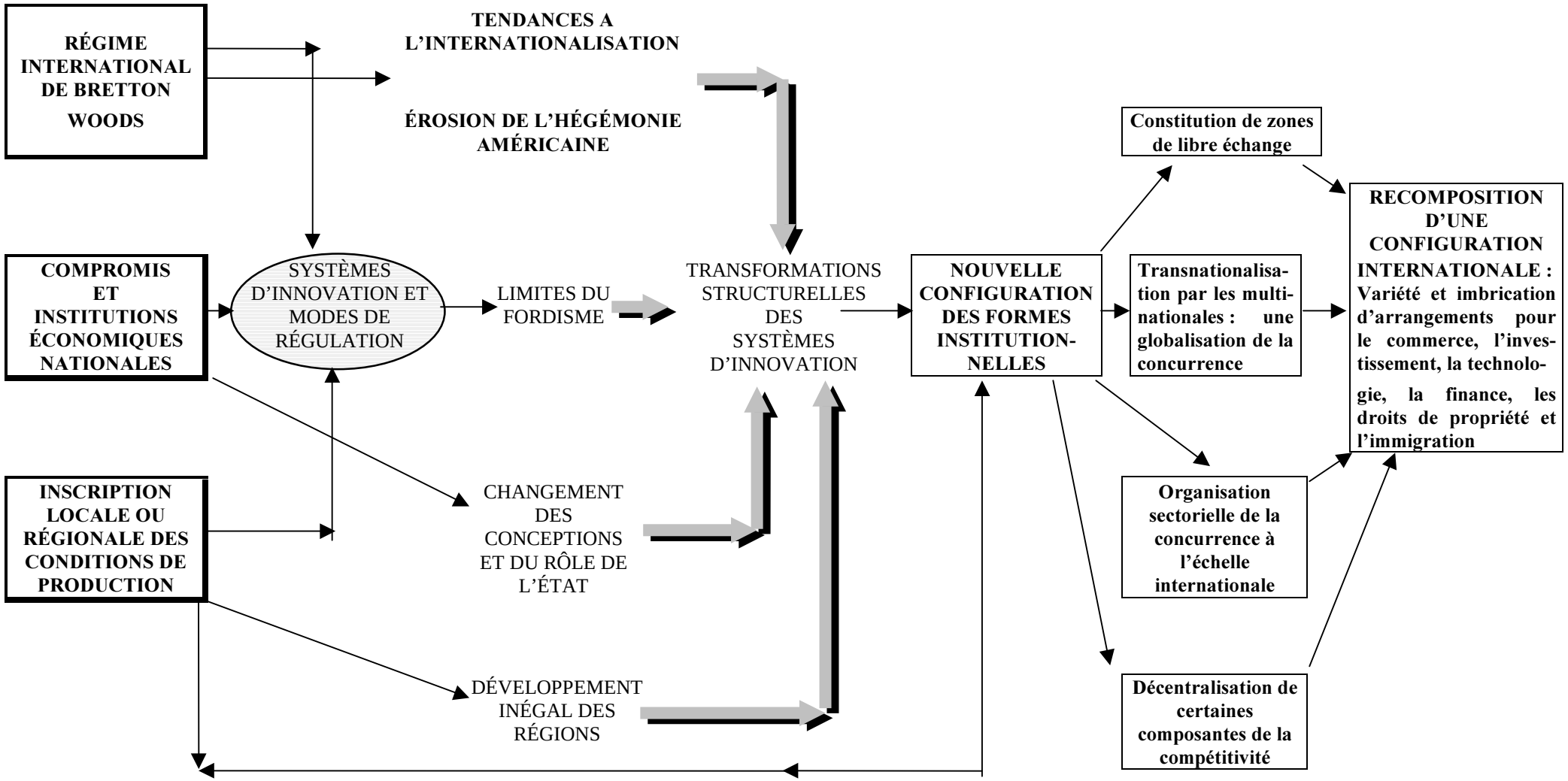

horreur du vide : par quel concept remplacer cette notion si ambiguë ? Deux intuitions peuvent y contribuer. D'abord *une nouvelle forme d'interdépendance* entre nations remplace la précédente et cause bien des surprises aux acteurs, même les mieux informés[42]. Ensuite et surtout, à la place d'un mécanisme global et unificateur, il faut s'interroger sur *l'imbrication des niveaux de régulation* (Figure 5). En effet, la perte d'autonomie des régimes d'accumulation nationaux débouche sur une recherche multiforme d'arrangements institutionnels. Certains portent directement sur le niveau international, telle l'OMC, d'autres sont internes à la gestion des grands groupes multinationaux et aux opérations de partenariat qui les lient les uns aux autres. Dans d'autres cas encore, les gouvernements négocient des accords encadrant leurs échanges extérieurs, en mettant en place par exemple des procédures d'autolimitation, en vigueur jusqu'au 1er janvier 1999 pour l'automobile européenne par exemple. Une comparaison avec l'organisation des échanges mondiaux de pétrole montre combien ces arrangements sont idiosyncrasiques et collent à la distribution des pouvoirs et au type de spécialisation[43]. Selon une configuration encore différente, des nations peuvent mettre en commun la gestion d'une compétence qui auparavant était nationale : l'Euro constitue un bon exemple d'un tel transfert. Mais il est une autre évolution qui reporte de l'État central vers les régions une partie des responsabilités antérieures en matière d'éducation, d'infrastructures… souvent dans le but de développer les investissements collectifs nécessaires à la compétitivité, au niveau où la décision est pertinente, c'est-à-dire à un échelon inférieur à celui de l'Etat-Nation.

On comprend que face à l'entrelacement de ces déterminations, gestionnaires des entreprises et responsables gouvernementaux préfèrent utiliser le vocable si trompeur mais si

42. Ainsi Alan Greenspan considéra durant l'été 1997 que la crise asiatique ne concernait pas directement les Etats-Unis donc la politique monétaire ne devait pas changer. En octobre 1998, les déboires de quelques « hedge funds » américains ont fait ressortir que finalement l'économie américaine était dépendante des marchés hier considérés comme émergents. Cette interdépendance n'avait pas été perçue par l'un des personnages les mieux informés de la finance moderne. On imagine sans peine, la surprise et le désarroi des dirigeants des pays asiatiques face à la crise qui les frappe.

43. Gérard Kébabdjian (1998).

TABLEAU 3 : FORCES ET FAIBLESSES DES DIVERS MODES DE RÉGULATION

	RÉGULATION			
	MARCHANDE	**MESO-CORPORATISTE**	**PUBLIQUE/INTÉGRATION EUROPÉEN**	**SOCIAL-DÉMOCRATE**
CONDITIONS PERMISSIVES	° Niveau de développement suffisant ° Large décentralisation de la recherche et de l'activité économique	° Système éducatif généraliste efficace. ° Existence de grandes firmes multiproduits	° Objectif de rattrapage économique et technologique. ° Acceptation et légitimité d'interventions multiformes de l'État.	° Acceptation du principe d'ouverture et de compétitivité. ° Valeurs de solidarité et de justice sociale
FORCES	° Spécialisation dans les connaissances codifiables. ° Réponse rapide au changement structurel ° Capacité d'innovation radicale	° Spécialisation dans les activités où dominent les savoirs localisés. ° Cumulativité des effets d'expérience. ° Avantages pour les innovations incrémentales.	° Spécialisation des activités liées aux besoins collectifs (transport, santé, télécommunications) ° Favorise le rattrapage. ° Grands programmes à long ter-me susceptibles d'innovations radicales.	° Spécialisation dans les activités liées aux ressources naturelles. ° Faibles inégalités. ° Pression à l'adoption de nouvelles techniques dans les secteurs de haute technologie
FAIBLESSES	° Sous investissement dans les composantes collectives ° Possible croissance des inégalités ° Court termisme des décisions	° Sous investissement dans la recherche fondamentale. ° Possibles lenteurs de réaction à la conjoncture. ° Contrôle relativement lâche des décisions d'investissement	° Sous investissement dans les innovations de produit, satisfaisant les besoins des consommateurs. ° Lenteur d'adaptation des interventions publiques	° Fiscalité élevée, potentiellement dissuasive pour l'investissement et la RD. ° Inadéquation du système financier.
SOURCES DE DÉSTABILISATION	° Réduction des dépenses et aides publiques à l'éducation et la recherche. ° Incapacité à bâtir les coordinations nécessaires à certaines branches	° Basculement du paradigme productif vers les secteurs liés à la science. ° Déstabilisation par la déréglementation financière.	° Le rapprochement de la frontière technologique appelle d'autres organisations ° Les contraintes sur la politique économique bloquent le rôle d'impulsion de l'État.	° Divergence par rapport aux tendances internationales. ° Déstabilisation par l'internationalisation et la déréglementation financière.

séduisant… de globalisation. Pourtant, le politique, fut-ce de façon implicite, est toujours présent mais à des niveaux, et selon des interdépendances bien différentes de ceux dont l'Etat-nation était le siège. Ce *débordement du politique par l'économie* n'est pas sans conséquence sur la viabilité des quatre grands types de capitalismes.

La décennie quatre-vingt-dix : les mauvaises régulations vont-elles chasser les bonnes ?

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, chacun de ces modes de régulation présentait tout autant de faiblesses que de points forts, de sorte que dans un régime international à peu près stable et/ou prévisible, ils pouvaient coexister sans tension majeure (Tableau 3).

- *La régulation marchande* permet des ajustements rapides aux variations de la conjoncture et favorise la recherche de percées en matière technologique, du fait en particulier de la sophistication des marchés financiers. Mais symétriquement, les pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni souffrent d'un sous-investissement dans les infrastructures collectives et d'un certain court-termisme,...sans compter le rôle majeur des inégalités dans l'ajustement aux aléas conjoncturels et aux nouvelles donnes technologiques.

- Pour sa part, *La régulation méso-corporatiste* est extrêmement efficace dans la remontée des filières technologiques, l'apprentissage et la cumulativité des effets d'expérience, tout en favorisant les innovations incrémentales, si importantes dans la concurrence par la qualité. Mais cette régulation n'est pas sans défauts puisque la contrepartie de la stabilisation de la relation salariale n'est autre qu'une compression des profits en cas de récession prolongée. De même la densité des relations entre banque et industrie peut conduire à un contrôle relativement lâche de certaines décisions d'investissement, alors que la recherche de percées plus radicales en matière d'innovation est beaucoup moins favorisée que dans la configuration marchande.

- *La régulation sociale démocrate* a pour atouts d'avoir organisé une remarquable remontée des filières issues de l'exploitation des ressources naturelles, de diffuser l'éducation et la

formation professionnelle en limitant les inégalités, enfin de favoriser les innovations liées à l'organisation de la vie sociale (santé, vie urbaine, troisième âge, écologie,...). Mais elle a pour contrepartie d'impliquer de fortes interventions publiques, en particulier en matière d'emploi, d'importantes mesures de redistribution du revenu, et d'être basée sur des marchés financiers beaucoup plus rustiques que ceux qui se développent dans les pays anglo-saxons.

- Enfin *la régulation étatique* s'avère performante dans la phase de rattrapage et dans les activités où prévalent des indivisibilités ou externalités (transports, santé, télécommunications,...). Les interventions publiques assurent une grande prévisibilité des évolutions économiques et remplacent souvent un compromis capital travail défaillant. Mais la médaille a son revers puisque le haut degré d'institutionnalisation et d'intervention du droit public rend difficiles les ajustements à une nouvelle conjoncture et plus encore à un paradigme productif différent du fordisme.

Tant que durèrent les *coalitions politiques* nouées à la sortie de la seconde guerre mondiale et que le contexte international n'impliquait pas de contraintes trop fortes sur les choix nationaux, ces divers capitalismes furent plus complémentaires que concurrents. Chacun développa une spécialisation qui exploitait au mieux les dotations institutionnelles du pays considéré[44]. L'approfondissement de l'internationalisation de la production et même de l'investissement direct a développé des *spécialisations très largement complémentaires*. L'éclatement de la bulle financière au Japon, l'évolution incertaine et la quasi stagnation de l'Europe et surtout l'insolente expansion américaine des années quatre-vingt-dix ont considérablement affecté la position concurrentielle des quatre grandes formes de capitalisme.

En effet, au Japon, la conjoncture est devenue particulièrement incertaine et l'absence d'une franche reprise soumet à une épreuve sans précédent le système bancaire, criblé de mauvaises dettes, et plus généralement l'édifice institutionnel hérité de l'après seconde guerre mondiale. En Europe, il est de plus en plus difficile de soutenir un système de couverture sociale étendue alors que les grandes firmes cherchent des espaces où il est possible de produire à moindre coût. Au Japon, la permanence d'un ajustement relativement lent de l'emploi des grandes firmes et des liens entre banque principale et firmes réduit

44. Lire Bruno Amable, Rémi Barré, Robert Boyer (1997).

considérablement la rentabilité et surtout l'éclatement de la bulle financière induit une chute du prix des actifs et une incertitude majeure sur la solidité du système bancaire ? Autant de facteurs qui empêchent le rebond de l'économie, comme c'était usuel dans les récessions antérieures. Mais il est une menace plus grave encore sur les régulations méso-corporatiste, sociale démocrate et étatique, à savoir l'adoption par les gouvernements de réformes en matière de système financier, de couverture sociale et de déréglementation sociale qui tendent à importer les institutions caractéristiques des capitalismes marchands, dans l'espoir soit de combattre le chômage de masse soit de retrouver une croissance plus forte. Au demeurant, les institutions internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce, l'OCDE, propagent et amplifient ces mouvements de déréglementation et de « retour au marché ». C'est aussi partiellement le cas de l'ALENA et même de l'Union Européenne, qui faute d'accord politique sur la constitution d'institutions communautaires fortes peuvent se réduire à une zone de libre échange. Mais même cette configuration est un projet politique et n'est en rien un « état de nature ».

La rupture des alliances politiques qui avaient été au cœur du mode de développement de l'après guerre vient parachever ce changement d'époque. Lors des « trente glorieuses » prospéraient les capitalismes qui privilégiaient une synergie entre l'impératif de *justice sociale* et la stimulation de *l'efficacité dynamique*. À la fin des années quatre-vingt-dix, le retour en force de l'hégémonie américaine et son aptitude à imposer l'agenda des réformes de l'économie internationale comme sa conception des « bonnes politiques économiques » viennent rappeler que la mise en compétition des espaces n'est pas qu'une question d'efficacité économique mais aussi de pouvoir politique. En effet, les contraintes véhiculées par le nouveau régime en voie d'émergence donnent alors la primeur au mode de régulation marchand qui répond le mieux à l'impératif de *flexibilité à court terme* et de restructuration économique et sociale. Voilà pourquoi les divers capitalismes semblent « aspirés » par les charmes et les mirages des variantes les plus marchandes que représentent les États-Unis et le Royaume-Uni (Figure 6).

Cette course à la flexibilité résulte de la conjonction de quatre déterminations qu'il importe de distinguer car elles sont loin d'être équivalentes.

LA CONFIGURATION INTERNATIONALE ET L'ÉVOLUTION POLITIQUE DES ANNÉES 1990 FAVORISENT LES MODES DE RÉGULATION MARCHANDS POURTANT PEU PROMETTEURS : UNE LOI DE GRESHAM ?

FIGURE 6 : RÉACTIVITÉ LA CONJONCTURE, AU DÉTRIMENT DE L'EFFICACITÉ DYNAMIQUE ET DE LA JUSTICE SOCIALE.

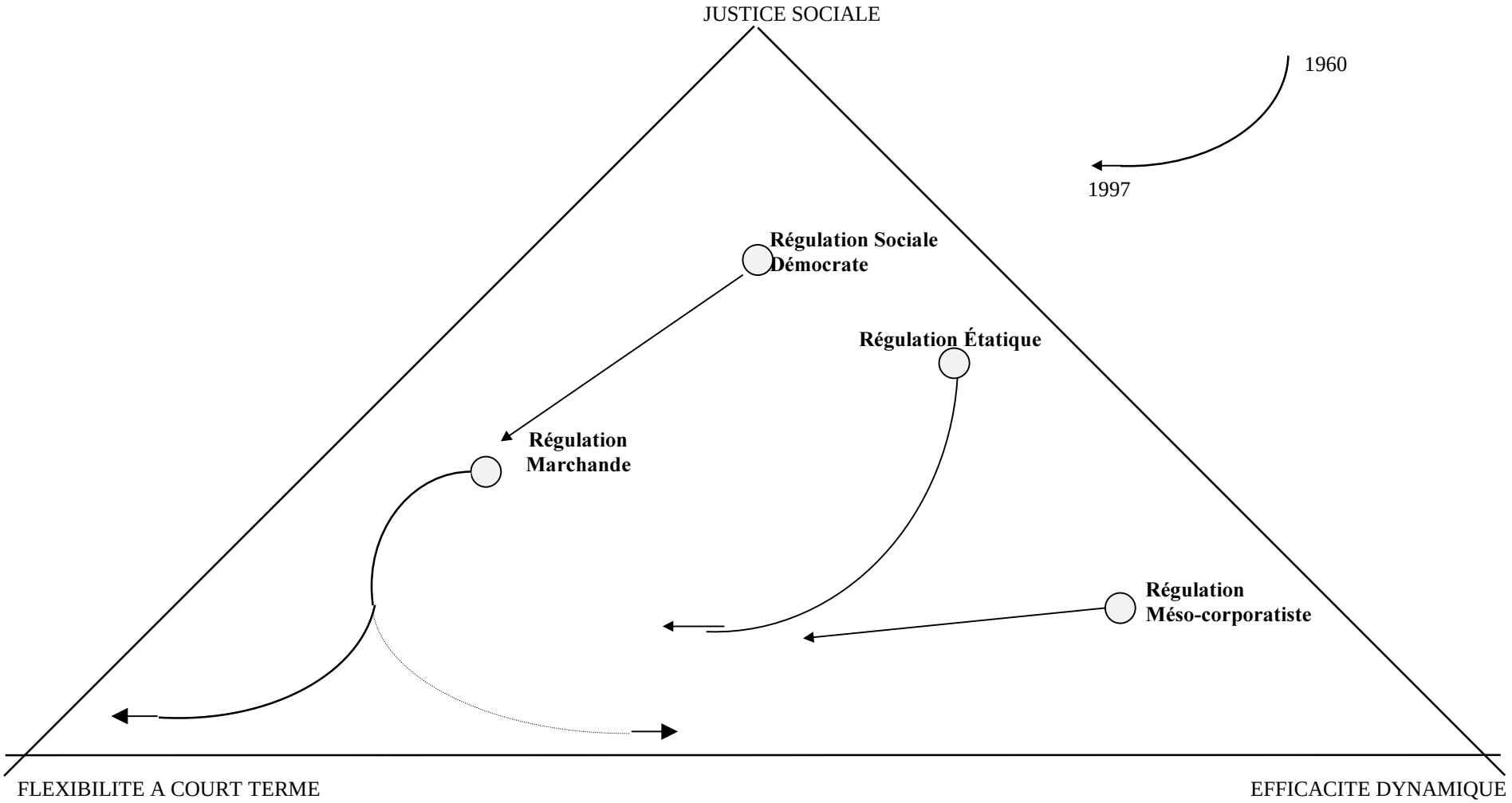

- D'abord il se trouve que les capitalismes de type marchand sont à la pointe du progrès en matière *d'innovation financière* et que du fait de la position historique des États-Unis et de la Grande Bretagne, ils assurent une large part de l'intermédiation financière à l'échelle internationale. Or l'innovation financière a pour propriété de se diffuser beaucoup plus rapidement que les innovations technologiques et organisationnelles. Comme le régime financier occupe le sommet de la hiérarchie des formes institutionnelles, les modes de régulation nationaux ne manquent pas d'en être transformés.

- Ensuite, ces mêmes capitalismes marchands militent dans les organisations internationales afin que *le principe de libre-échange* s'impose progressivement à un nombre croissant de pays. Cette ouverture au commerce introduit une spécialisation qui aurait été inconcevable dans un modèle de croissance autocentrée. Mais a contrario elle exige un re-calibrage et une re-synchronisation de l'ensemble des formes institutionnelles nationales, plus ou moins considérable selon la nature du régime antérieur.

- C'est d'autant plus le cas, que la conjonction de la globalisation financière et de l'insertion de nouveaux pays dans l'échange de produits industriels induit une évolution nouvelle et quelque peu atypique du commerce mondial. *L'incertitude véhiculée par l'insertion internationale s'accroît* ce qui ne manque pas de déstabiliser celle des régulations qui visaient à une réduction significative de l'incertitude à travers la négociation de compromis institutionnalisés à l'échelle nationale.

- Enfin, dans la mesure où la régulation marchande montre toute son efficacité et prospère dans ce contexte international, et comme les États-Unis occupent une place centrale dans la définition des règles du jeu, il n'est pas surprenant que les responsables politiques soient soumis à de fortes pressions en vue d'*adopter*, en partie ou en totalité, *les institutions du capitalisme marchand*, le plus souvent d'ailleurs américaines, car en dépit des efforts des gouvernements conservateurs, le capitalisme britannique est loin de constituer un modèle susceptible de faire des émules.

Cette conjonction s'est avérée redoutable pour la stabilité des capitalismes méso-corporatiste, socio-démocrate et étatiste. Nolens volens, les gouvernements ont tenté

d'importer tel ou tel dispositif réputé représentatif d'une véritable économie de marché moderne. Or la régulation marchande est loin d'être supérieure en tout point aux autres modes d'organisation. Si l'on prend l'exemple des États-Unis elle conduit à la permanence d'une quasi stabilité de la productivité : pourquoi faire des efforts d'innovation si la flexibilité des salaires permet de rendre viables des procédés productifs peu efficaces ? Elle repose de plus sur l'approfondissement de l'inégalité de revenus, de modes de vie et de patrimoines. Ne serait-il pas préférable, tant pour les firmes que pour les responsables politiques, d'avoir à arbitrer le partage d'un revenu fortement croissant dans une société où les inégalités sont maintenues dans d'étroites limites, comme l'assuraient traditionnellement les régulations social-démocrate, méso-corporatiste ou même étatique ? Le succès du « modèle américain » semble démentir l'hypothèse selon laquelle se succèdent des formes de capitalisme, dans la mesure où elles accroissent le niveau de vie et atténuent les tensions propres aux sociétés démocratiques. En quelque sorte, pour transposer de la monnaie au capitalisme la loi de Gresham, il se pourrait que les années quatre-vingt-dix marquent un épisode tout à fait particulier du capitalisme au cours duquel « *les mauvaises régulations chassent les bonnes* ».

Oser remettre en cause le syllogisme « la globalisation implique la convergence donc la fin du politique ».

L'analyse précédente suggère que l'efficacité n'est pas le critère déterminant de sélection des diverses formes de capitalisme car c'est plutôt leur compatibilité avec l'environnement international qui gouverne leur évolution. Ainsi, environnement et mode de régulation tendent à évoluer de concert. Mais il est un autre argument qui affirme que la phase actuelle d'internationalisation, sans précédent historique, implique la convergence vers un capitalisme de marché, dans lequel le rôle du politique serait réduit à la portion congrue. Tel est le raisonnement, qui tel un syllogisme, parcourt un vaste spectre de la littérature contemporaine. Or, il est de *fortes objections* à la domination de cette vision (figure 7).

De fait chacun des trois termes – globalisation, convergence, fin du politique - pose problème par rapport à l'observation des capitalismes contemporains.

- Non seulement, le terme « *globalisation* » correspond à un concept flou dont le succès provient précisément de son caractère polysémique (tableau 2, supra), mais encore il caricature *la réalité des interdépendances* qui régissent le déploiement des firmes sur l'échiquier mondial. Observe-t-on en effet une convergence vers la loi du prix unique, de sorte que le régime économique se définirait dans les années quatre-vingt-dix, directement au niveau mondial, transperçant les frontières de l'Etat-Nation[45] ? De fait, les écarts du prix d'un même produit n'ont pas tendance à se résorber, ne serait-ce que parce qu'il est de l'intérêt de chaque entreprise multinationale de différencier ses prix en fonction du marché et de la concurrence au niveau local. De plus, un certain nombre de prix dépendent essentiellement de la fiscalité, qui demeure du domaine des décisions des gouvernements, pour la plupart des marchandises dont les coûts de transport sont élevés ou qui ne sont pas échangeables sur le marché international. La technologie et les méthodes de production peuvent faire l'objet de brevets ou de codification… et pourtant les connaissances tacites demeurent essentielles pour déterminer celles des entreprises qui occuperont la position dominante. Or, la localisation demeure un élément important dans la transmission des savoir-faire. De même, en dépit de l'internationalisation de certains marchés financiers, divers régimes monétaires coexistent et organisent la distribution du crédit de façon extrêmement différenciée, ce qui joue dans les effets de la variation des taux d'intérêt sur l'activité économique. Au demeurant ces taux demeurent conditionnés par les décisions de politique économique qui correspondent à autant de conjonctures nationales… sauf crise financière globale qui propagerait de pays à pays une dépression du type de celle des années trente. Quant aux salaires, le fait que l'Allemagne commerce avec la Chine n'a pas fait converger les salaires du textile vers un même niveau pour les deux pays. Ainsi la globalisation désigne un changement structurel majeur par rapport au système international de l'immédiat après-guerre, mais la diversité des modes de régulation et des conjonctures qui en sont l'expression continue à être considérable.

45. Pour une analyse empirique plus détaillée se reporter à Robert Boyer (1997).

FIGURE 7 : GLOBALISATION – CONVERGENCE – FIN DU POLITIQUE : UN SYLLOGISME QUI NE VA PAS DE SOI.

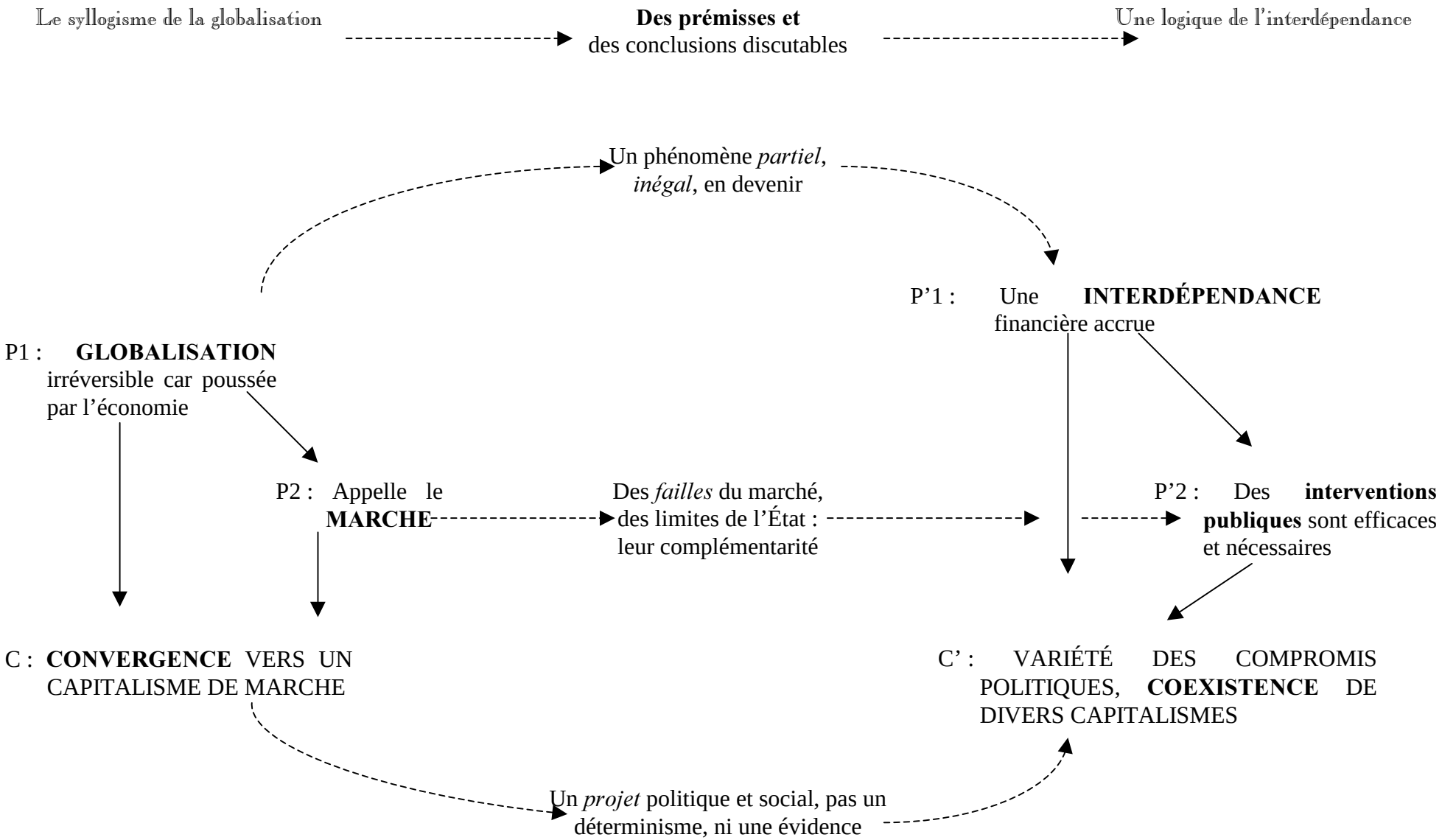

- Le deuxième terme du syllogisme n'est pas plus assuré. D'une part *le marché n'est pas toujours autorégulateur*, d'autre part il n'a *pas la propriété de s'auto-instituer* comme le montre la douloureuse transformation de l'économie soviétique en une économie de… non marché[46]. Mais ce n'est pas une surprise pour l'honnête économiste qui aurait suivi les travaux des théoriciens de l'équilibre général et aurait appris les conditions extrêmement restrictives sous lesquelles un équilibre de marché existe et peut correspondre à un optimum de Pareto (figure 8). Il serait alors convaincu que la monnaie, constitutive du marché, ne peut être gérée par la seule concurrence marchande, que la concurrence est imparfaite d'autant plus que la qualité des biens échangés est inégalement appréciée par les partenaires de l'échange. Les biens publics pour leur part exigent des procédures particulières pour révéler la valeur que leur attribuent les individus. Pour leur part, les externalités tant positives liées à l'innovation, que négatives associées à la pollution et l'encombrement, ne peuvent être surmontées par le marché laissé à lui-même. Dès lors que les transactions ne sont plus instantanées et que les marchés à terme sont en petit nombre, se déploient des anticipations hétérogènes, qui livrent autant de pathologies de l'équilibre intertemporel. Enfin, le postulat de séparabilité selon lequel l'économiste juge de l'efficacité parétienne et le philosophe politique et l'homme politique traitent de la justice sociale est largement démenti, tout particulièrement concernant la relation de travail. Lorsque tel est le cas, une règle d'action collective peut s'avérer supérieure au libre jeu du marché. Ainsi, le marché devrait avoir la tâche de coordonner les *décisions marginales de courte portée*, alors que les instances politiques de délibération sont absolument nécessaires pour *les choix des orientations stratégiques*, qui canaliseront ensuite les ajustements au jour le jour des marchés.

46. C'est l'un des mérites des approches de la régulation que d'avoir diagnostiqué de façon précoce cette impasse, à une époque où la majorité des experts diagnostiquaient qu'il s'agissait d'une simple transition vers l'économie de marché. Voir Jacques Sapir (1998).

FIGURE 8 : FAILLES DU MARCHE, FAILLES DE L'ÉTAT : UNE NECESSAIRE COMPLEMENTARITE.

Le retour au Marché n'est pas une solution

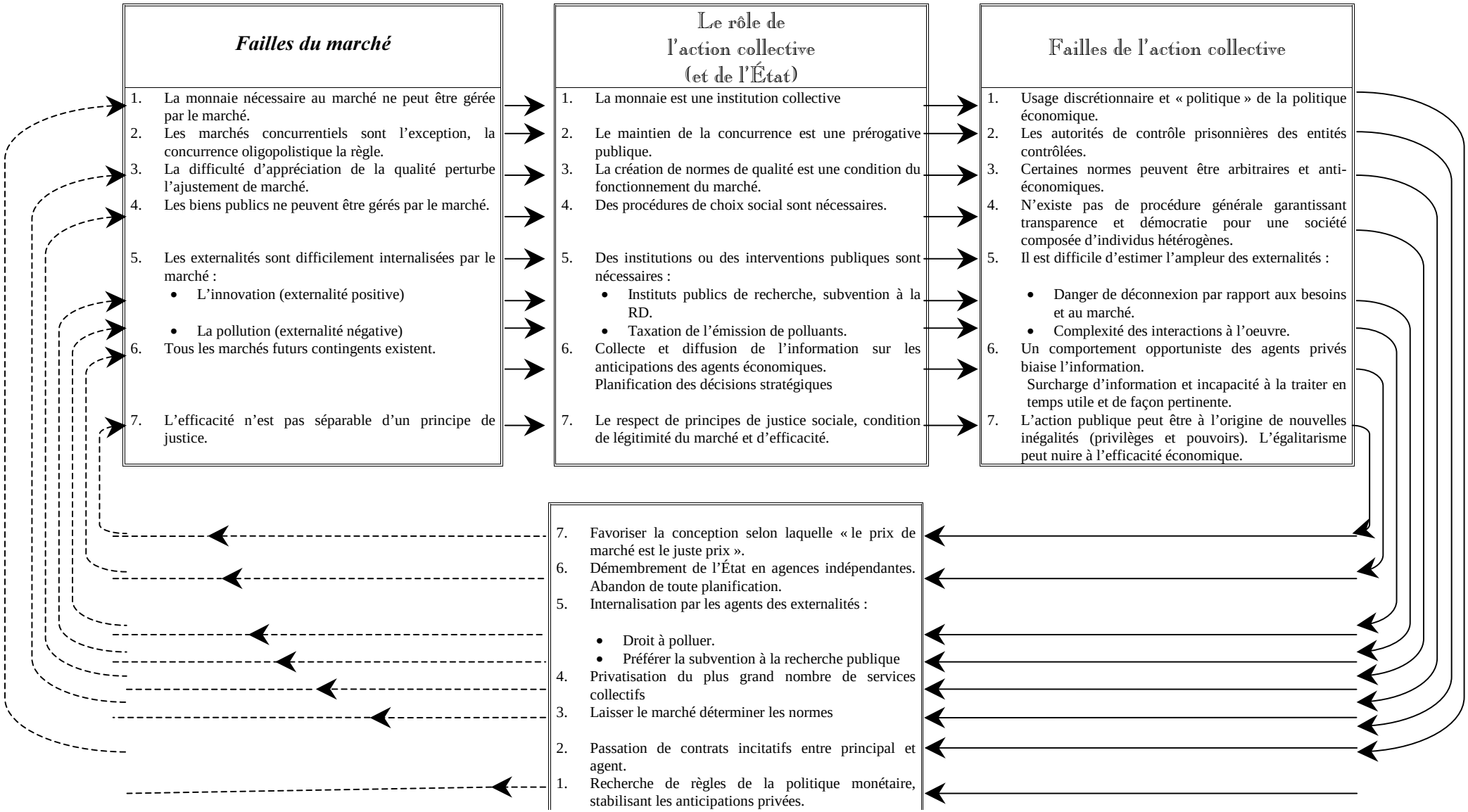

- Mais il faut immédiatement répondre à l'argument selon lequel *l'action collective*, tout spécialement celle de l'État, rencontre des *limites intrinsèques*[47]. Elles seraient presque les symétriques de celles du marché. Si la monnaie a besoin du contrôle du politique, alors ce dernier peut perturber sa fonction proprement économique par des choix discrétionnaires qui résultent des luttes au sein du champ politique lui-même. Le rôle de maintien et de défense de la concurrence peut se renverser dès lors que les autorités publiques chargées du contrôle deviennent les alliés et les défenseurs des entités qu'elles sont censées contrôler. De même, il n'existe aucune procédure de choix collectif qui respecte le principe de transparence dès lors que la société est hétérogène et qu'elle affirme son principe démocratique. Il n'est pas aisé, même pour les organismes publics de cerner l'ampleur des externalités et d'adopter les mesures correctrices. Coordonner les vues sur l'avenir des agents économiques constitue une tâche essentielle de l'État si l'on suit la logique keynésienne… mais la tâche s'avère extrêmement difficile dans les sociétés hautement différenciées, d'autant plus que se déploieraient des comportements opportunistes dissimulant aux autorités publiques la teneur de l'information privée dont chaque agent dispose. On l'aura noté, telle est la réponse de Von Hayek à Keynes et aux interventionnistes. Même l'objectif de justice sociale n'est pas aisé à réaliser puisque l'action publique peut être à l'origine de nouvelles inégalités, distinctes de celles qu'aurait engendrées le marché. Si le marché, laissé à lui-même, pousse les inégalités au point parfois de compromettre l'efficacité, de son côté un égalitarisme offensif impulsé par l'État peut lui aussi détériorer l'efficacité du système économique dans son ensemble (figure 8).

C'est à la lumière de ces insuffisances des interventions publiques que s'est déployée la *contre stratégie conservatrice*, avec une vigueur telle que les conceptions du rôle de l'État en ont été durablement affectées. La politique monétaire devrait perdre tout caractère discrétionnaire en obéissant à des règles préétablies, connues de tous. A la propriété publique de certaines entreprises devrait succéder une série de contrats « principal/agent » canalisant au mieux les tendances opportunistes des agents économiques. La fixation des normes de qualité comme technologique devrait être laissée au marché, car lui seul est supposé coordonner des vues et des intérêts extrêmement contradictoires. Afin de révéler la valeur qu'attribuent

47. C'est la critique majeure des théoriciens du « Public Choice ». Pour une vue plus équilibrée, lire Charles Wolf Jr. (1990) qui a souligné le façon extrêmement pédagogique les conséquences de cette double imperfection du marché et de l'Etat.

effectivement les citoyens aux services publics, rien ne vaut une privatisation mettant en jeu un principe de concurrence, à l'opposé du monopole dont jouissait l'État auparavant. De même, pourquoi ne pas internaliser les externalités, en matière d'environnement grâce à la création d'un marché des droits à polluer ou encore le remplacement des instituts publics de recherche par des subventions à la RD privée ? Pour éviter la sclérose de l'État et sa croissance excessive, pourquoi ne pas le démembrer en une série d'agences indépendantes spécialisées, sans aucune référence à une quelconque planification, supposée hors d'atteinte. Ainsi, le retour au marché s'avère surtout *un antidote aux failles de l'action collective*… que les interventionnistes avaient négligé de prendre en compte dans leur défense et illustration de l'État. Enfin, les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ont enregistré de vigoureuses campagnes pour essayer de convaincre l'opinion publique que le prix de marché était l'expression d'un principe de justice sociale puisqu'il récompensait « chacun selon sa contribution » (figure 8).

Si l'on n'y prenait garde, on pourrait en conclure (à nouveau) que le marché est autorégulateur et sans faille : c'est la tentation du libéralisme dogmatique qui, ce faisant, nie les avancées de la théorie des économies de marché. Mais il peut séduire car il semble apporter une solution évidente et simple à des problèmes compliqués, auxquels les politiques et les responsables eux-mêmes n'entendent plus grand-chose… même s'ils l'avouent rarement[48]. Peut-être faut-il rappeler alors que l'extension de la sphère soumise à la logique du marché n'a pas apporté les conséquences promises par les tenants de la privatisation, de la libéralisation et de la décentralisation de l'activité économique (tableau 4). Les échecs sont à bien des égards spectaculaires.

- *La configuration internationale* construite sur la libéralisation des mouvements de capitaux et la variabilité des taux de change a certes succédé au système de Bretton-Woods et permis de répondre aux changements structurels intervenus depuis deux décennies. Pourtant, jamais les fluctuations de change n'ont été aussi importantes, la polarisation des excédents et déficits commerciaux aussi durables, sans compter que les politiques économiques nationales, qui devaient être libérées de la contrainte extérieure, y sont au contraire soumises à travers un contrôle quasiment quotidien des marchés

48. Une exception remarquable : Mikhail Zadornov, Ministre des Finances Russe a déclaré en octobre 1998 que la crise était si complexe qu'il lui était impossible de proposer un programme d'ensemble.

financiers, maîtres de la formation des taux de change, et même de certaines orientations stratégiques des gouvernements.

- En matière de *régime monétaire et financier*, la libéralisation financière devait favoriser l'investissement productif, les marchés des produits dérivés partager le risque, et la spéculation promouvoir la stabilité du processus de croissance. C'est précisément le contraire qui a été observé dans les années quatre-vingt-dix : essor de la consommation des groupes les plus favorisés plus qu'investissement productif[49], création par les « hedge funds » de risques systémiques d'une ampleur sans précédent, puissance de la spéculation qui est parvenue à déstabiliser les régimes de croissance, hier les plus dynamiques, ceux des pays du Sud-Est asiatique. Quant à la volonté monétariste de réduire à zéro l'inflation grâce au contrôle de la base monétaire, le tout sans impact sur le chômage, l'expérience européenne des années quatre-vingt-dix montre assez que l'arbitrage inflation-chômage est loin d'avoir disparu à court et moyen termes.

- Un *État minimaliste* était censé stimuler l'épargne, l'innovation, la productivité et par voie de conséquence la croissance et l'élévation du niveau de vie. L'observation de la trajectoire américaine, déjà analysée, suggère que le sous-investissement dans l'éducation de base et les infrastructures s'est aggravé, que la productivité globale n'a pas retrouvé les tendances de l'époque fordienne et que les inégalités sociales pèsent sur des budgets publics que l'on voulait réduire[50]. Pour avoir négligé les composantes collectives de la productivité et les contraintes liées à l'insertion à titre viager des salariés dans la société, les gouvernements conservateurs ont rarement obtenu les résultats attendus.

- L'évolution des *formes de la concurrence* est non moins paradoxale : à une époque où la glorification de la concurrence est poussée à un point extrême, se constituent à l'échelle mondiale des groupes dont l'ambition affichée est de maîtriser le marché… et non pas de servir naïvement l'idéal d'un marché de concurrence pure et parfaite. Les services publics ont été privatisés… mais ils ont cédé la place à des oligopoles ou monopoles privés qui ne manquent pas d'utiliser leur position privilégiée. La concurrence conduit au monopole ou à l'oligopole… résultat qui n'aurait pas étonné l'auteur du *Capital*.

49. C'est particulièrement le cas dans nombre de pays latino-américains.

50. Près de 2 % de la population active américaine est en prison, et 7 % en liberté surveillée (Richard Freeman, 1998).

TABLEAU 4 : LA LIBERALISATION DES MARCHES N'A PAS LIVRE LES RESULTATS PROMIS.

COMPOSANTES	PROMESSE	RÉSULTAT
1. Régime international	• Les changes flexibles permettent une évolution régulière vers la parité des pouvoirs d'achat. • Les déséquilibres extérieurs seront éliminés • La flexibilité des changes et la libéralisation financière sont une alternative à la recherche d'un successeur à Bretton-Woods. • La politique monétaire va retrouver son autonomie.	• Une ampleur sans précédent des fluctuations de change, des écarts durables par rapport à la PPA. • Polarisation durable entre pays excédentaires et déficitaires. • Font défaut les règles évitant un effondrement d'ensemble des relations financières internationales. • Les contraintes internationales très fortes sur la conduite de la politique économique, via l'appréciation des marchés financiers.
2. Régime monétaire et financier	• La hiérarchisation financière favorise l'investissement productif et la croissance • La multiplication des marchés de produits dérivés réduit le risque. • La spéculation est fondamentalement stabilisatrice. • Le contrôle de la base monétaire est possible et nécessaire. • La stabilité des prix peut-être obtenue sans effet défavorable sur l'emploi.	• Essor de la consommation des groupes privilégiés et de la spéculation. • Les « hedge funds » créent des risques systémiques sans précédent. • La spéculation peut déstabiliser les régimes de croissance les plus dynamiques. • Les innovations financières déstabilisent la demande de monnaie et la politique monétaire. • Éradication de l'inflation mais chômage massif et de longue durée.
3. Relations Etat-Economie	• Un État minimal stimule épargne, innovation, productivité et croissance.	• Sous-investissement dans l'éducation, les infrastructures, la recherche. • Les inégalités sociales pèsent sur le budget public (justice, santé,…).
4. Formes de la concurrence	• La déréglementation va favoriser la compétition et l'entrée de nouvelles entreprises.	• Une concentration financière sans précédent. • D'oligopoles nationaux à une autre forme d'oligopole (services publics, privatisation) ou plus internationalisé.
5. Rapport salarial	• La déréglementation permet d'atteindre le plein-emploi.	• Aux États-Unis, une politique économique « keynésienne » contribue *aussi* au plein-emploi. • En Europe, des déréglementations (modérées) n'ont pas eu d'effet majeur. • Réduction du chômage en Grande Bretagne, mais exclusion et inégalités sociales.

- La *déréglementation du « marché du travail »* qui était supposée assurer un retour au plein-emploi est loin d'avoir eu les effets attendus, tout au moins en Europe. Des déréglementations, certes prudentes, n'ont pas eu d'effets majeurs sur la création d'emploi en Allemagne en France, alors qu'en Grande Bretagne le chômage s'est réduit, non pas sous l'effet du dynamisme de la création d'emploi, mais à la suite d'importants mouvements de retraits de la population active. Aux États-Unis même, il ne faut pas oublier qu'une politique économique finalement très keynésienne, optimisant l'arbitrage modération de l'inflation/croissance est aussi à l'origine de la réduction du taux de chômage à des niveaux sans précédent depuis un quart de siècle. La tentation est alors forte de considérer qu'il faut pousser la flexibilisation des marchés du travail européens… mais les arguments théoriques et généraux précédents incitent à la prudence[51].

Lorsque l'on rassemble ces arguments, il est logique de conclure à la *faible vraisemblance d'une convergence vers un capitalisme de marché pur*, ce qui modère les inquiétudes dont semblaient témoigner les analyses de la section précédente (figure 6, supra). Cette proposition tranche avec nombre des analyses contemporaines, ce qui invite à une réflexion sur l'apport de la présente problématique.

La contribution des recherches régulationnistes aux analyses institutionnalistes.

A la lumière des développements précédents, il faut s'interroger sur la spécificité des facteurs explicatifs mis en avant par la théorie de la régulation. C'est l'occasion de souligner quelques-unes des hypothèses qui définissent la particularité de ce programme de recherche par rapport à la vaste littérature sur les institutions du capitalisme (Figure 9).

51. Pour un réexamen critique de la proposition qu'il suffirait de baisser les salaires pour éliminer le chômage européen, lire Robert Boyer (1998a).

FIGURE 9 : LA PLACE DE LA THEORIE DE LA REGULATION DANS LES RECHERCHES SUR LES INSTITUTIONS

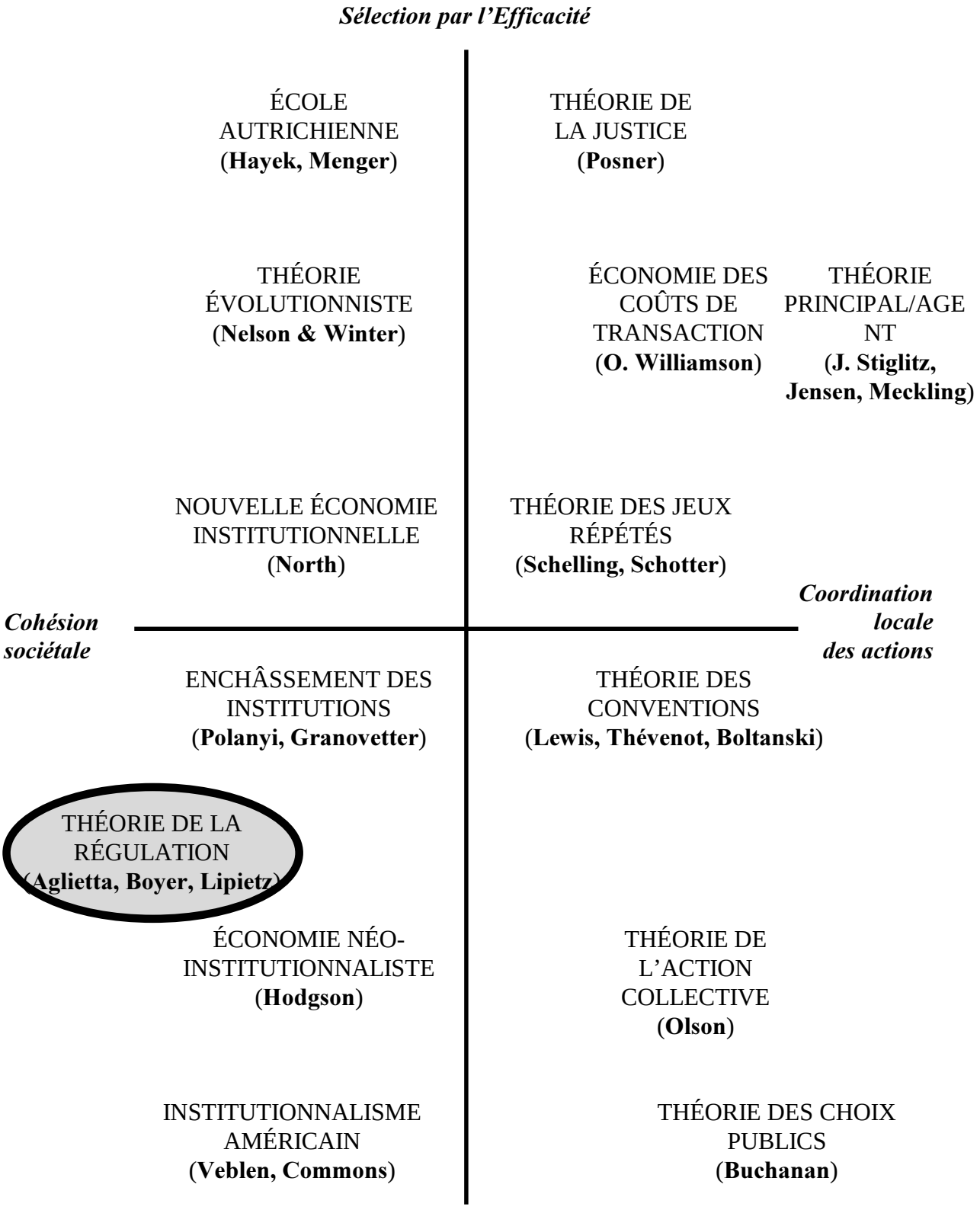

Source : Librement inspiré et adapté de Marie Claire Villeval (1995 : 485).

- La première concerne le principe *d'évolution et de sélection des institutions*. Pour beaucoup de nouvelles théories néo-classiques, le critère d'efficacité est essentiel pour déterminer la viabilité et le succès d'une institution, appliquant ainsi une règle qui est équivalente à celle utilisée pour la concurrence sur les produits, les procédés, les formes d'organisation. Par contraste, il faut insister sur le rôle de *l'action collective* et finalement de *l'instance politique* quant à l'émergence des formes institutionnelles. Pour la théorie de la régulation, elles résultent le plus souvent de conflits et ont à faire preuve de leur viabilité seulement ex-post : existe-t-il un mode de fonctionnement économique qui soutienne le compromis social qui a été institué ? Telle est la question dont devraient traiter les économistes et non pas céder à leur interrogation favorite : quelles sont les institutions optimales et pourquoi donc les gouvernements ne les adoptent-ils pas ? On rejoint les analyses de l'institutionnalisme américain, tout comme certaines approches du Droit, conçu comme « intermède entre des forces »

- En conséquence, les institutions majeures du capitalisme ne naissent pas de l'agrégation de compromis purement locaux et sectoriels mais de *processus de socialisation* opérant au niveau de la société tout entière et qui concernent le rapport monétaire et marchand, le rapport salarial, eux mêmes objets de fortes interventions de l'État. Alors que les théories néo-classiques cherchent une origine purement microéconomique aux régularités macroéconomiques du capitalisme, la théorie de la régulation s'attache à trouver des *fondements macro-sociaux et politiques* aux stratégies et comportements des acteurs économiques. Par exemple, les formes d'organisation des firmes dépendent très largement du contexte institutionnel qui définit non seulement les droits de propriétés mais aussi les formes de la concurrence, l'accès au crédit, ou encore la tonalité des relations professionnelles[52]. Ce faisant, la théorie de la régulation rejoint certaines des analyses de sciences politiques[53], d'histoire économique[54] ou encore du droit[55]. En terme de méthode, elle jette les bases d'un « hol-individualisme » c'est-à-dire d'une approche dans laquelle les acteurs agissent au mieux au sein de structures institutionnelles, nées de l'action collective passée et dont ils héritent et sur lesquelles ils ne peuvent agir au niveau individuel.

52. Voir Robert Boyer, Michel Freyssenet (1999), déjà cité.
53. En particulier John Zysman, Eileen Doherty, Andrew Schwartz (1997), Peter Hall (1997).
54. Avner Greif (1995).

- Troisième caractéristique, *les contradictions, conflits ou déséquilibres* sont toujours présents et finissent par se manifester à travers des crises au cours desquelles l'acceptation et la viabilité des compromis institutionnels antérieurs sont remises en question. Par opposition à l'irénisme que véhicule l'hypothèse d'anticipations rationnelles appliquée à l'histoire économique, les agents économiques n'ont pas la possibilité d'anticiper et de déjouer les crises qui, à long terme, résultent de l'interaction de leurs stratégies contradictoires. Même sous le fordisme, les contradictions de l'accumulation du capital ont fini par se manifester, de sorte qu'il est prudent d'anticiper qu'il en sera *de même* au sein des modes de régulation que l'on peut anticiper pour le *début du XXIe siècle*.

À ce titre, la théorie de la régulation ne se contente pas d'une analyse des différenciations des trajectoires nationales puisqu'elle vise aussi une prospective du régime en voie d'émergence qui tendrait à s'imposer si persistaient les conditions des années quatre-vingt-dix. Quelles en seraient les conséquences pour la dynamique à court-moyen terme ?

Un régime d'accumulation gouverné par la finance : une stabilité qui n'est pas garantie.

L'exemple américain, comme les tendances à l'œuvre dans l'économie britannique (Froud & alii 1998) et a contrario les difficultés du Japon et la crise financière asiatique permettent de diagnostiquer la nature de ce nouveau régime économique. Le but est de cerner ses propriétés et sa possibilité de reproduction à long terme, tout à fait indépendamment de la période transitoire qui voit par exemple le développement des fonds de pension, donc la montée des cours boursiers et l'apparition d'une bulle financière. Supposant même leur disparition, ce que toute l'histoire financière d'ailleurs dément (Kindleberger 1978), quelles seraient les caractéristiques majeures d'une économie dans laquelle la finance aurait imposé sa logique ? L'impact porterait a priori sur cinq composantes au moins (figure 10).

- La mise en avant de *la valeur pour l'actionnaire* (share holder value) affecte en premier lieu le mode de gouvernement des firmes. Pour nombre de grands groupes il importe de relever le taux de rendement interne à des niveaux compatibles avec les exigences des

55. David M. Trubek, Yves Dezalay, Ruth Buchanan, John R. Davis (1994).

grands investisseurs internationaux. Mais la mutation est plus profonde et n'affecte pas seulement le volume, la direction et le mode de financement de l'investissement (flèche A de la figure 10).

- En effet, les dirigeants sont contraints de réviser la plupart de leurs méthodes de gestion, qu'elles concernent les réactions aux cycles économiques, le degré de spécialisation ou encore la nature du compromis capital-travail. L'ensemble de ces composantes doit être re-calibré pour tenir compte de l'exigence en terme de niveau et stabilité du taux de rendement pour les actionnaires. Ainsi, *forme de la concurrence et nature du rapport salarial* s'en trouvent directement affectés. D'une part les marchés financiers entendent arbitrer entre des activités homogènes quant à leur rentabilité, de sorte que la concurrence se déplace du marché des produits (comment vendre et supplanter les concurrents ?) vers le marché financier (comment accéder aux moyens de financement ?). D'autre part, l'exigence de flexibilité se traduit par le recours à de nouvelles formes de contrat salarial (Flèche B, Figure 10).

- Le *comportement des ménages* subit une transformation notable par rapport au précédent régime issu de l'après seconde guerre mondiale. Certes le revenu salarial continue à être une composante essentielle de la rémunération mais les perspectives de gains sur les marchés financiers ont une influence directe sur l'arbitrage entre épargne et consommation. Soit que les ménages investissent dans des fonds de pension, soit qu'ils placent directement leur épargne sur les marchés boursiers ou encore qu'ils adhèrent à divers plans d'épargne en action de l'entreprise qui les emploie. C'est pourquoi ce régime peut être qualifié de « patrimonial » puisque la richesse, telle que l'évaluent les marchés financiers tend à devenir une composante importante de la consommation de biens durables, mais aussi de l'acquisition de logement, et de l'endettement auprès de banques. S'ils sont suffisamment développés, ces nouveaux comportements peuvent induire une dynamique de la consommation sans précédent, sur le modèle de celui que l'on a observé aux États-Unis de 1992 à 1998 (flèche C, figure 10).

FIGURE 10 : LES COMPOSANTES D'UN REGIME DE CROISSANCE FINANCIARISEE (PATRIMONIAL)

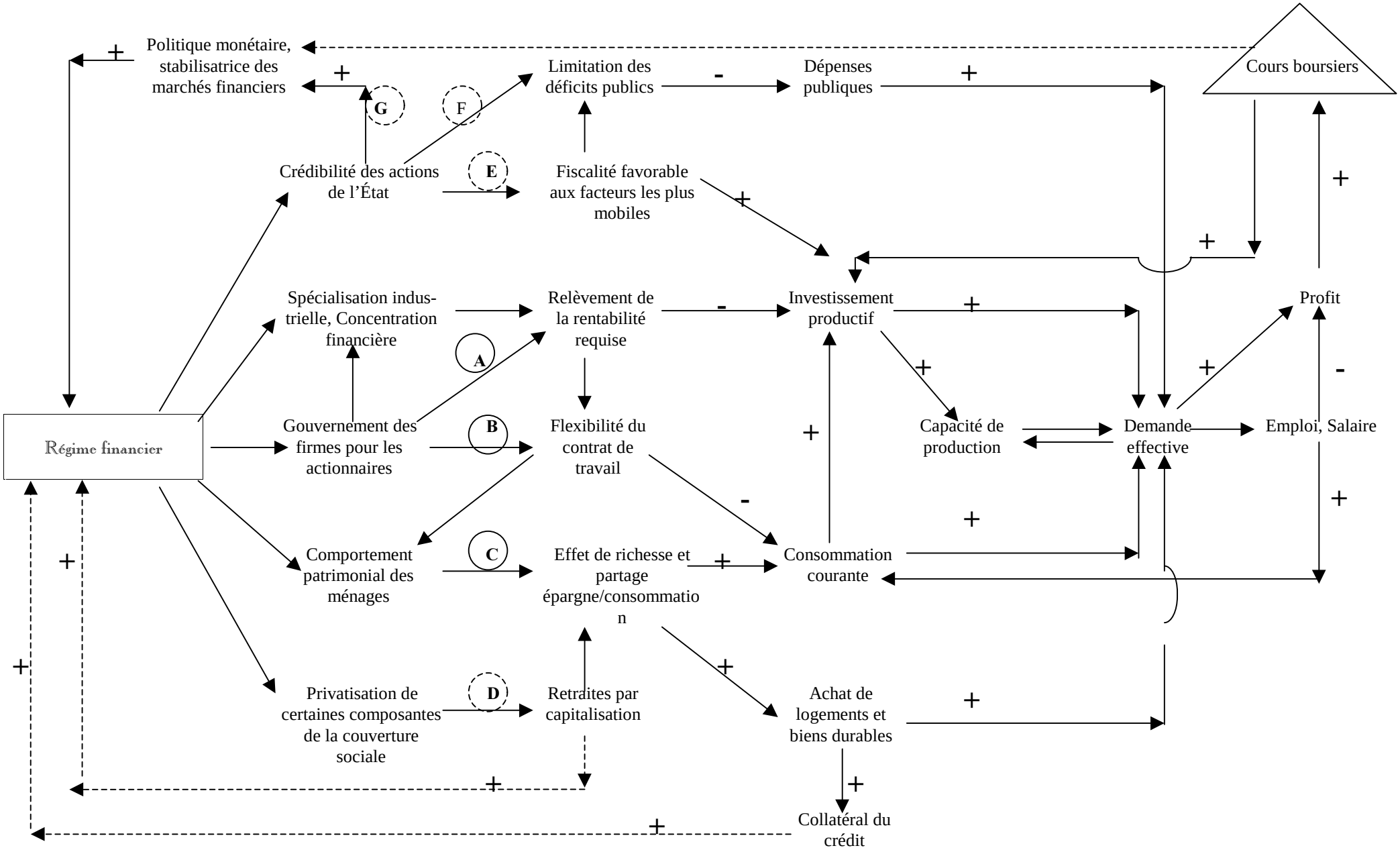

- Les *relations Etat-économie* sont elles-mêmes considérablement transformées à une multitude de titres. D'abord les difficultés rencontrées pour réduire les déficits publics tout au long des années quatre-vingt puis 90, lèguent un fort endettement public, de sorte que les dépenses de l'État s'avèrent de plus en plus sensibles au niveau des taux d'intérêt réels consentis sur les titres publics. Ensuite, et par conséquent, les marchés financiers attachent une grande importance au maintien des déficits publics dans d'étroites limites (Flèche F, figure 10). Comme par ailleurs la base fiscale ne connaît plus la même croissance que dans les trente glorieuses, s'introduit une forte pression à la rationalisation des dépenses publiques. Le fait que les capitaux soient devenus extrêmement mobiles entraîne en outre un basculement de la charge fiscale vers les facteurs les plus immobiles, à savoir le travail et éventuellement les biens immobiliers (Flèche E, figure 10). Le budget tendrait plutôt à être pro-cyclique et non plus anticyclique comme c'était le cas dans un régime keynésien. Enfin et surtout, la politique monétaire n'a plus pour fonction d'assurer le meilleur « policy-mix » entre croissance et inflation, mais se doit de piloter au mieux l'évolution des marchés financiers, prompts aux emballements spéculatifs que la Banque centrale tâche de contenir. Idéalement, c'est la stabilité des marchés financiers et non plus tellement la stabilité des prix qui tend à devenir le critère cardinal, dès lors qu'un régime pleinement financiarisé a imposé sa logique (Flèche G, figure 10).

- Les difficultés de financement des *systèmes de couverture sociale* par répartition, les inquiétudes nées du vieillissement de la population et de la fragilité des systèmes de retraite, autant de facteurs qui ont suscité l'émergence d'assurances privées et le recours à la capitalisation, tout comme une plus grande individualisation des systèmes de retraite. Ce changement affecte tout autant le rapport salarial que la nature des marchés financiers, puisqu'une large partie de l'épargne est alors gérée par des professionnels en vue d'optimiser le rendement à moyen terme. La dynamique des cours boursiers par exemple, peut s'en trouver affectée, les long-termistes donnant le ton, et compensant partiellement l'impatience des court-termistes (Flèche D). Mais leur pression commune est au relèvement des taux de rendement des actifs financiers.

ENCADRE 1 : UN MODELE D'ECONOMIE FINANCIARISEE (OU PATRIMONIALE)

(1) $D = C + I$	Économie fermée sans État ni échanges extérieurs	FORMATION DE LA DEMANDE
(2) $I = a \bullet K_{-1} \bullet (r - \rho) + b \bullet (D - D_{-1}) + i_0$	L'investissement se forme en fonction de l'écart de la rentabilité par rapport à la norme financière et un terme d'accélération de demande	
(3) $C = \alpha \bullet MSR + \beta \bullet W + c_0$	La consommation est fixée en fonction de la masse salariale réelle et de la richesse des ménages	
(4) $K = K_{-1} \bullet (1 - \delta) + I$	Le stock de capital évolue en fonction d'un taux d'obsolescence et de l'investissement	INTERACTION OFFRE/DEMANDE
(5) $\bar{Q} = v \bullet K$	La capacité de production se détermine en fonction du stock de capital	
(6) $Q = Inf\left(\bar{Q}, D\right)$	Le niveau de la production est fixé par le côté court, soit les capacités, soit la demande effective	
(7) $r = \frac{Q - MSR}{K_{-1}}$	Le taux de profit se forme à partir de l'excédent brut rapporté au stock de capital	RÉPARTITION DU REVENU
(8) $W = q \bullet \frac{Q - MSR}{i}$	La richesse s'évalue à partir des profits, compte tenu du taux d'intérêt et du q de Tobin	
(9) $MSR = f \bullet Q - e \bullet \rho + w_0$	La masse salariale réelle croît avec la demande mais décroît avec la norme financière	
(10) $\rho = \bar{\rho}$	La norme de rentabilité est fixée par les marchés financiers	VARIABLES FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES
(11) $q = \bar{q}$	Le q de Tobin est supposé exogène	
(12) $i = j_0 + \phi\left(\frac{W}{Q} - r^*\right)$	L'institut d'émission fixe le taux d'intérêt afin d'éviter la formation de bulles financières	
(13) $r^* = r(Q, \psi)$	Le rapport de la richesse au revenu est fonction du niveau de développement et d'une variable discrétionnaire appréciée par l'institut d'émission.	

VARIABLES ENDOGÈNES : 11	*VARIABLES EXOGÈNES : 2*
$D, C, I, r, MSR, W, K, \bar{Q}, Q, i, r^*$	ρ, q

Tous les paramètres a, b, α,β,v, δ,f, e, ϕ sont positifs ou nuls.

Dès lors, *toutes les composantes de la demande* subissent les conséquences de cette domination de la finance. L'investissement productif se fait plus précautionneux puisqu'il doit garantir une rentabilité durablement plus élevée que par le passé, mais ce mouvement est compensé par un recours beaucoup plus aisé, tout au moins pour les grands groupes, au financement sur les marchés financiers et par une fiscalité de plus en plus favorable. Pour sa part, la consommation des ménages devient plus volatile. D'une part, les mouvements d'embauche et de licenciement, les variations d'horaires et une plus grande sensibilité de la rémunération soit à la situation générale, soit à la fortune financière de chaque firme rendent plus aléatoire le revenu salarial. D'autre part, l'accès au crédit est facilité mais il est souvent conditionné par des collatéraux tels que les biens immobiliers ou le portefeuille boursier. De ce fait, les bulles spéculatives peuvent se transmettre beaucoup plus directement que par le passé de la finance au marché des produits. Ces mouvements sont encore accentués par la prise en compte de la dynamique d'achat de logements, et une gestion beaucoup plus stricte que par le passé des déficits publics et des dépenses correspondantes. Dernière conséquence, les marchés financiers veillent à l'utilisation efficace du capital de sorte que les capacités de production et l'orientation vers la rationalisation ou la croissance des capacités s'en trouvent transformées par rapport à la période fordienne, marquée par de faibles taux d'intérêt réels et une forte substitution capital-travail.

Toute la dynamique macroéconomique est alors mue par la compatibilité, ou non, entre les anticipations qui se dégagent des marchés financiers et la réalité de l'évolution ultérieure du profit des firmes et la dynamique des taux d'intérêt, telle que tâche de l'orienter la Banque Centrale. Supposant même que les anticipations ne soient jamais déçues, à quelles conditions ce nouveau régime est-il viable, c'est-à-dire susceptible de se prolonger sur une période d'une ou plusieurs décennies ? C'est l'intérêt d'une modélisation extrêmement simple (Encadré 1) qui ne retient que les trois premiers mécanismes (A, B, C), avec une extension à la politique monétaire (G).

Si l'on s'affranchit du détail de la résolution et qu'on se concentre sur les enseignements de ce modèle, sept résultats majeurs, mais provisoires, peuvent ainsi être mis en évidence[56].

56. Pour plus de détail se reporter à Robert Boyer (1998c)

Résultat 1 : Lorsque les effets patrimoniaux sont très développés et si les marchés financiers induisent la généralisation d'un comportement d'investissement fortement déterminé par la rentabilité, alors peut exister un *régime vertueux de croissance financiarisée*. Dans ce régime un relèvement de la norme de rentabilité a même un effet favorable sur la demande dès lors que les effets d'accélérateur sont importants.

Résultat 2 : Si par contre la financiarisation intervient dans *une économie encore dominée par la société salariale*, c'est-à-dire le revenu du travail comme déterminant essentiel du mode de consommation, alors un relèvement de la norme de rentabilité a au contraire un impact négatif.

Résultat 3 : Ces configurations ne sont viables que si *le rapport salarial n'est pas trop concurrentiel*, c'est-à-dire que la rémunération réelle des salariés n'est pas conditionnée de façon déterminante par l'évolution de la demande. Ce résultat s'applique aussi au régime financier patrimonial et montre que trop de flexibilité nuit à la stabilité macroéconomique.

Résultat 4 : Il existe dans chaque cas *un seuil pour la rentabilité exigée par les marchés financiers* : une limite supérieure si les effets d'accélération de l'investissement sont faibles et à l'opposé une limite inférieure s'ils sont importants. Apparaît ainsi une limite au pouvoir des marchés financiers, qui, si elle n'est pas respectée, introduit une série de pathologies macroéconomiques (inexistence de l'équilibre, ou instabilité).

Résultat 5 : *Une revendication salariale* relevant la rémunération de façon exogène n'a d'influence positive sur l'activité macroéconomique que, si la condition de stabilité étant remplie, on se trouve dans une configuration fordienne typique ou salariale paradoxale, troisième régime caractérisé par l'existence de forts effets d'accélération.

Résultat 6 : Le développement des marchés financiers étend mécaniquement la zone du régime patrimonial mais, simultanément il rapproche l'économie de la zone d'instabilité structurelle. Il existe donc *un seuil à partir duquel la financiarisation déstabilise l'équilibre macroéconomique*.

Résultat 7 : Pour stabiliser un régime financier, il importe que *les réactions de l'institut d'émission soient suffisamment rapides* pour prévenir l'éclatement des bulles financières.

Ainsi seule la conjonction d'un ensemble bien précis de conditions est susceptible de produire un régime financier patrimonial viable. C'est tout l'intérêt d'une prospective de ce régime que de diagnostiquer sa zone de stabilité structurelle. La théorie de la régulation aide en effet à diagnostiquer sur quelles limites risquent de buter les transformations actuelles des institutions des diverses formes de capitalisme, encore largement nationales[57], même si leur interdépendance s'est accrue considérablement

Des contradictions toujours renaissantes.

L'observation de la décennie quatre-vingt-dix suggère que ces risques de déstabilisation sont d'ores et déjà présents et se manifestent par divers indices.

- La vivacité, diversité et vitesse de diffusion des innovations financières font de la *spéculation* un trait essentiel des économies contemporaines. Non seulement l'impératif de spéculation tend à l'emporter sur l'évaluation de la valeur fondamentale de l'entreprise, mais encore se diffuse la dangereuse illusion que les marchés financiers sont par nature auto-équilibrés. Les crises du peso mexicain puis des monnaies thaïlandaise et malaisienne, leur répercussion sur les pays d'Amérique Latine, la crise russe de l'été 1998, enfin la chute des cours boursiers américains à l'automne 1998, et les effets en retour sur la crise asiatique, tout particulièrement la crise bancaire japonaise, sont venues rappeler l'évidence historique selon laquelle toute bulle spéculative finit toujours par éclater. Pour leur part, les

57. Robert Boyer (1997).

recherches régulationnistes s'interrogent sur le possible franchissement du seuil à partir duquel le système financier international deviendrait *structurellement instable*[58].

- Plus fondamentalement encore, il n'est pas évident que les *régimes d'accumulation* des économies développées soient viables si devaient se prolonger les tendances des quinze dernières années. En effet, alors que le fordisme avait buté sur une érosion puis une chute brutale du taux de profit, le partage du revenu s'est complètement redressé au bénéfice des profits (figure 11), alors que la demande est contenue par le fait que le salaire réel tend à croître moins vite que la productivité. Dès lors, on peut imaginer que l'accumulation bute sur *un taux de profit trop haut* par rapport à sa réalisation sur le marché...ce qui n'est pas sans rappeler certains des traits de la grande crise des années trente.

FIGURE 11 : UNE CONTRAINTE FORTE SUR LES REGIMES D'ACCUMULATION NATIONAUX

Relèvement du taux de rendement du capital des entreprises du G7 et réduction des disparités entre pays

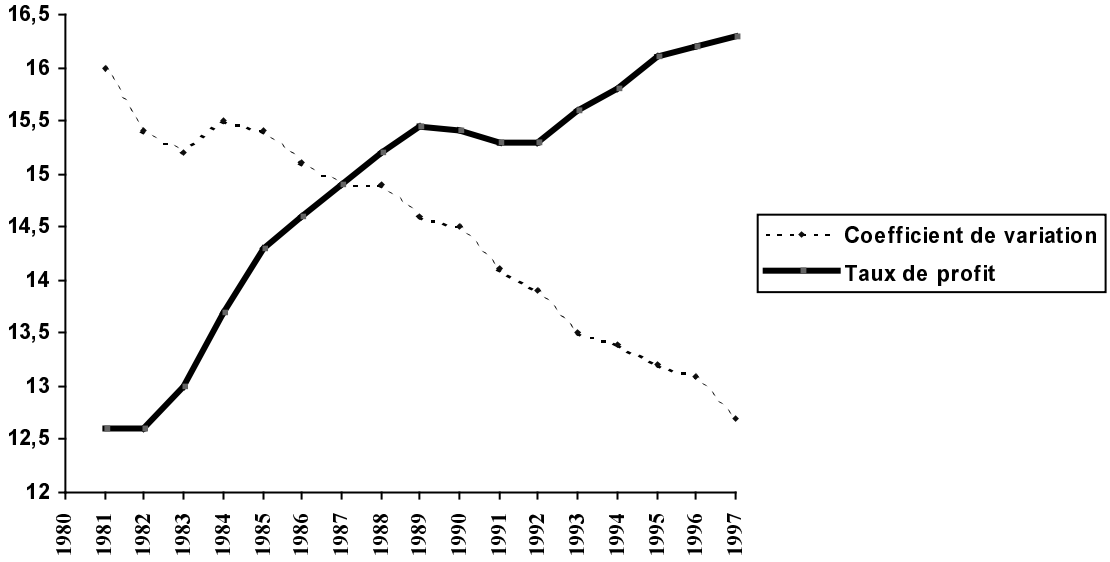

Source OECD (1997) *Economic outlook,* n° 61, juin , UNCTAD/DTR/17, p. 96.

- Mais *les crises structurelles se suivent mais ne se ressemblent pas* puisque les formes institutionnelles intègrent précisément les conditions qui ont permis de surmonter la crise structurelle précédente. De même que la crise du fordisme a été inflationniste et non pas déflationniste comme le fut celle des années trente, de nos jours l'insertion à titre viager

58. Michel Aglietta (1995).

des salariés dans le circuit économique et l'importance des redistributions opérées par les systèmes de couverture sociale et les budgets publics semblent interdire une stricte reproduction de la grande crise américaine qui vit le quasi effondrement de la production de 1929 à 1932. Pourtant, lorsqu'on compare les deux conjonctures, nombre d'indices donnent à penser qu'une déflation est à l'œuvre au Japon à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, mais pas (encore !) pour les autres pays capitalistes avancés. La situation des nouveaux pays industrialisés est encore différente, mais particulièrement risquée car beaucoup d'entre eux dépendent de l'attraction des capitaux courts et de l'ouverture des marchés mondiaux à leurs exportations….alors que les surcapacités sont manifestes dans nombre de secteurs (automobile, électronique). Le bilan d'une comparaison terme à terme de la situation des économies en 1929 et 1998 est donc mitigé : certains mécanismes associant déflation et contraction de l'activité sont présents… mais la configuration des régulations nationales et du système international est significativement différente (Tableau 5). On retrouve l'idée d'une *progression en spirale* du mode de production capitaliste, qui ne passe jamais deux fois par la même configuration. C'est l'objet des recherches régulationnistes que de cerner comment se déploient et conjuguent les sources de déstabilisation de chaque régime, tout particulièrement ceux de la période contemporaine.

- Enfin, la période contemporaine fait apparaître une tension entre les impératifs véhiculés par la *logique marchande* et l'expression des *choix politiques* au sein de régimes démocratiques. D'un côté, un régime apparemment viable d'un strict point de vue économique, peut se trouver bloqué par l'opposition sociale et politique que suscitent par exemple l'accroissement des inégalités et le sentiment d'une injustice jugée intolérable par une fraction des salariés. D'un autre côté, certaines transformations institutionnelles sous la pression d'une forte demande sociale peuvent s'avérer incompatibles avec les exigences d'un capital financier de plus en plus mobile et dominateur. Voilà pourquoi les travaux régulationnistes les plus récents s'intéressent tant aux interactions entre la sphère du politique et celle de l'économique[59]. Tel a été au demeurant le fil directeur du présent travail.

59. Bruno Théret (1992), Frédéric Lordon (1997), Stefano Palombarini (1997).

TABLEAU 5 : VERS UNE REPETITION DE LA CRISE DE 1929 ? ANALOGIES ET DIFFERENCES AVEC LA SITUATION DE 1998.

	1929	1998
Nature du régime d'accumulation		
• **États-Unis**	Intensive sans consommation de masse	• Extensive avec différenciation de la consommation.
• **Autres pays industrialisés**	Intensive sans consommation de masse	• Modérément intensive, gouverné par la compétitivité.
• **Pays Non Industrialisés**	---	• Dépendant du capital étranger et des exportations.
Hiérarchie des formes institutionnelles	• Dynamisme de la finance	• Une finance globalisée contrôle les firmes et les gouvernements.
	• Vague de concentration.	• Vague de concentrations, en réponse aux exigences des marchés financiers.
	• Un rapport salarial largement concurrentiel.	• Une érosion du pouvoir de négociation des salariés.
	• État supposé non interventionniste.	• L'endettement de l'État limite l'autonomie des politiques économiques.
	• Un ordre international multipolaire.	• Les États-Unis puissance hégémonique, mais monde multipolaire.
Sources de crise		
• **États-Unis**	• Excès du profit par rapport à la demande effective.	• La spéculation alimente la consommation et dissimule le déséquilibre du régime d'accumulation.
	• Spéculation sur les marchés financiers.	• Les taux de profit exigés par la finance ne sont pas compatibles avec le taux de profit de longue période.
• **Autres pays industrialisés (France par exemple)**	• Excès du profit par rapport à la demande effective.	• Le déséquilibre du régime d'accumulation se reporte sur les marchés extérieurs (surcapacités, recherche d'un excédent commercial…).
		• Transmission des crises financières à l'économie nationale.
• **NPI**		• Divorce entre le temps de la finance (attraction de capitaux) et le temps de la production (génération d'un excédent commercial).
		• Les plans d'ajustement du FMI aggravent les déséquilibres.
Conjoncture		
• **Mondiale**	• Baisse du prix des matières premières.	• Chute du prix des matières premières.
	• Déplacements rapides des capitaux	• Instabilité des mouvements de capitaux.
• **Américaine**	• Optimisme des responsables « une nouvelle ère ».	• Une nouvelle économie de croissance permanente.
	• Surévaluation des cours boursiers.	• Surévaluation des cours boursiers.
	• Évolution plus erratique des cours.	• Grande instabilité des cotations
	• Banque Centrale non interventionniste	• Banque Centrale consciente des risques d'effondrement systémique.
	• Essoufflement de la croissance avant la crise boursière.	• Poursuite du dynamisme de la croissance, mais tensions sur les profits.
• **Japonaise**		• Déflation des actifs depuis 1992, déflation depuis 1997
		• Contraction du crédit sous l'effet des

		mauvaises dettes et de l’incertitude.

Mais l'une des incertitudes majeures qui pèsent sur les capitalismes du XXIe siècle tient sans doute à l'absence de cohérence entre des dynamiques de l'accumulation qui de plus en plus dépassent l'espace contrôlé par les pouvoirs politiques et la difficulté à constituer de nouveaux principes d'interventions collectives au niveau pertinent, qu'il soit national, régional (l'Amérique du Nord, l'Union Européenne,...) ou mondial. C'est en ce sens que l'avenir réserve bien des surprises, car il est riche de crises majeures, sans précédent historique.

Hier encore, les dragons du Sud-Est asiatique étaient censés définir une nouvelle trajectoire du capitalisme, à l'abri des déséquilibres et des contradictions des pays de vieille industrialisation. Après la crise de l'été 1997 et les effets de domino qu'elle a suscités depuis lors, les pronostics se sont faits plus prudents... Mais ne devraient-ils pas s'appliquer aussi au boom de l'économie américaine : derrière la vigueur de la phase d'expansion, les sources de crise, en particulier financière, ne sont-elles pas d'ores et déjà présentes ? Aux sources internes liées aux problèmes d'une économie pleinement financiarisée, s'ajoute la répercussion des crises financières tant le reste du monde, tant les investisseurs américains ont été actifs dans l'essor des « marchés émergents ». Quant à l'expansion à l'échelle internationale des normes américaines en matière de finance, de gestion des entreprises, de conception politique, voire de biens culturels, ne risque-t-elle pas demain de buter sur des obstacles aujourd'hui insoupçonnés ? La dialectique entre capitalisme et démocratie est loin d'être achevée : l'histoire continue !

Conclusion.

Cet article s'est attaché à montrer comment les évolutions de la dernière décennie ont suscité de nouveaux développements de la théorie de la régulation et permis de répondre à des critiques fréquemment adressées. Il livre aussi et surtout une analyse des sources potentielles de crises associées à la financiarisation et la phase actuelle d'internationalisation.

D'un point de vue méthodologique, les recherches ont apporté des éclairages nouveaux.

- *Complémentarité et hiérarchie institutionnelle* sont pour une large part à l'origine de la cohérence d'un régime de croissance et d'un mode de régulation. Joue aussi un rôle la co-évolution des diverses formes institutionnelles.

- *De façon endogène*, l'approfondissement d'un régime institutionnel conduit à susciter des transformations structurelles qui le font sortir de son domaine de *stabilité structurelle*, mais la *crise* qui en découle n'est alors jamais la répétition de celles qui l'ont précédée.

- Formes institutionnelles et modes de régulation définissent les interactions *entre les sphères du politique et de l'économique*, logiquement séparées mais de fait interdépendantes. Il est donc essentiel de progresser vers de nouvelles analyses de l'État et de la politique économique.

- Que les modes de régulation opèrent sur la base de *l'Etat-Nation* ne doit pas être un postulat tiré d'une généralisation de la période fordiste, mais le résultat d'une analyse qui cerne *les interdépendances* entre Etats-Nations. C'est un apport à l'ère de la « globalisation » et du lancement de l'Euro.

Concernant l'analyse de la décennie quatre-vingt-dix, ces avancées livrent un diagnostic bien différent de celui qui était proposé antérieurement, à savoir celui d'une lente décomposition du régime fordiste, ou encore de l'émergence d'une accumulation à nouveau à dominante extensive.

- Aux États-Unis, et dans une moindre mesure en Grande Bretagne, un *régime de croissance tiré par la financiarisation*, que l'on pourrait qualifier de « patrimonial », est vraisemblablement déjà constitué. Il correspond à une hiérarchie institutionnelle dans laquelle la finance et l'insertion internationale dominent le rapport salarial et les relations Etat-économie. Il se manifeste par des propriétés originales de la dynamique macroéconomique, et une nouvelle conception de la politique économique.

- Le phénomène dit de « *globalisation* » a surtout porté sur l'extension à d'autres pays du type de régime financier caractéristique de capitalismes de type marchand. En

conséquence, *l'architecture institutionnelle* nationale a été soumise à de *fortes pressions*, afin que se dégage ou non… une compatibilité avec les exigences de ce nouveau régime.

- Contrairement à l'attente, la généralisation *d'une logique de marché* n'a pas apporté la stabilité, l'évolution ordonnée et la progression de la productivité et des niveaux de vie qui étaient attendues. Dans les capitalismes marchands, *l'accentuation des inégalités* n'a pas permis un regain *d'efficacité dynamique*.

- L'efficacité et la performance macroéconomique sont loin de constituer les critères déterminants de la sélection des formes de capitalisme. L'adaptation au *contexte international* devenu très incertain et la lutte au sein de chaque Etat-Nation, menée par *les groupes les plus internationalisés*, en vue d'imposer des règles du jeu qui leur soient favorables, sont plus importantes encore.

- Dès lors la convergence vers un capitalisme marchand n'est pas une fatalité mais *l'expression actuelle de choix politiques*, explicites ou implicites, puis des processus économiques qu'ils ont déclenchés. Ce mouvement s'inscrit dans la déstabilisation par la spéculation de la configuration internationale héritée de Bretton-Woods.

- Faut-il s'empresser d'adopter un *régime institutionnel gouverné par la finance* pour mieux résoudre la crise bancaire japonaise, réduire le chômage européen et favoriser l'industrialisation des pays émergents ? Les limites théoriques d'un tel régime, comme les sources d'une *crise majeure* apparues à l'été 1997, et qui se diffracte et s'aggrave depuis lors au gré de son extension à un nombre de plus en plus grand de pays, permettent d'en douter.

Faut-il attendre la crise de ce régime pour en faire la théorie ? Ce serait l'espoir des recherches régulationnistes que de fournir *en temps réel* une analyse de la crise dont le capitalisme contemporain est porteur.

Bibliographie

Aglietta Michel (1976) *Régulation et Crises du Capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 2e Édition (1982).

Aglietta Michel (1995) *Macroéconomie financière*, Collection Repères, La Découverte, Paris.

Aglietta Michel, Mendelek N. (1987) : Pourquoi et comment renouveler les objectifs et les règles du SME, Économie et Prospective Internationale, n° 32, 4e trimestre, p. 43-73.

Amable Bruno, Barré Rémi et Robert Boyer (1997) *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, OST-Economica, Paris.

André Christine, Delorme Robert (1983) L'État et l'économie, Seuil, Paris.

Aoki Masahiko (1995) « Towards a Comparative Institutional Analysis : Motivations and Some Tentative General Insights », *Working Paper Stanford University*, October 4.

Aoki Masahiko, Murdock K., Okuno-Fujiwara Masahiro (1995) « Beyond the East Asian Miracle : Introducing the market enhancing view », Mimeograph Stanford University.

Arthur Brian (1994) *Increasing returns and path dependence in the economy*, The University of Michigan Press, Ann Arbor.

Bertrand Hugues (1983) « Accumulation, régulation, crise : un modèle sectionnel théorique et appliqué », *Revue Économique*, Vol. 34, n° 6, mars.

Boismenu Gérard (1995) *Modèles politico-institutionnels et politique macroéconomique, Études Internationales*, Institut Québécois des Hautes Études Internationales, Montréal, juin.

Boyer Robert (1986) *La Théorie de la Régulation : Une analyse critique*, La Découverte, Agalma, Paris.

Boyer Robert (1988) « Formalizing growth régimes within a régulation approach. A method for assessing the economic consequences of technological change », in *G.* Dosi, Ch. Freeman, G. Silverberg, L. Soete (Eds) *Technical Change and Economic Theory : The Global Process of Development* (2e partie), Frances Pinter, Londres, p. 608-630.

Boyer Robert (1995) « Capital-labour relations in OECD countries : from the Fordist Golden Age to contrasted national trajectories », dans Juliet Schor, Jong-Il You (Eds) *Capital, The State and Labour : A Global Perspective***,** Edward Elgard, Aldershot, UK, United Nations University Press, p. 18-69.

Boyer Robert (1997) « Les mots et les réalités »**,** dans *Mondialisation au-delà des Mythes***,** La Découverte « Les dossiers de l'État du Monde », Paris, p. 13-56.

Boyer Robert (1998a) « Le lien salaire/emploi dans la théorie de la régulation : Autant de relations que de configurations institutionnelles », *Cahiers d'Économie Politique*, à paraître.

Boyer Robert (1998b) « An Essay on the Political and Institutional Deficits of the Euro : *The Unanticipated Fallout of the European Monetary Union »,* Couverture Orange CEPREMAP n° 9813, August.

Boyer Robert (1998c) « Les conditions de viabilité d'un régime de croissance financiarisée ou « patrimonial » », Ronéotypé CEPREMAP 13 octobre.

Boyer Robert, Freyssenet Michel (1999) *Le Monde qui va changer la machine*, à paraître.

Boyer Robert, Juillard Michel (1995) « Les États-Unis, adieu au fordisme ! », Boyer Robert, Saillard Yves (Eds) *Théorie de la régulation : L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 378-388.

Boyer Robert, Orléan André (1991) « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme », *Revue Économique*, Vol 42, n° 2, Mars, p. 233-272.

Boyer Robert, Orléan André (1992) How do conventions evolve *? Journal of Evolutionary Economics*, n° 2, p. 165-177.

Boyer Robert, Saillard Yves (Eds) (1995) *Théorie de la régulation : L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.

Braudel Fernand (1979) *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV-XVIIIe siècles*, 3 Tomes, Armand Colin, Paris.

Cohen-Tanugi Laurent (1984) *Le droit sans l'État. Sur la démocratie en France et en Amérique*, Presses Universitaires de France, Paris.

Dehove Mario (1997) « L'Union Européenne inaugure-t-elle un nouveau grand régime d'organisation des pouvoirs publics et de la société internationale ? » *L'Année de la Régulation 1997*, Vol. 1, La découverte, Paris.

Dornbush R.A. (1998) « The Asian Crises », *Far Eastern Economic Review*, April.

Dosi Giovanni (1988) « Sources, Procedures and Microeconomic Effects of Innovation », *Journal of Economic Literature*.

Dosi Giovanni (1991) « Perspectives on evolutionary theory », *Science and Public Policy*, Vol. 18, n° 6, December, p. 353-361.

Dosi Giovanni, Fabiani Sylvana, Freeman Christopher, Aversi R. (1993) « On the process Of Economic Development », WP C.C.C. n° 93-2, University of California at Berkeley, January.

Epstein Gerald (1996) « International capital mobility and the scope for national economic management », dans Boyer Robert, Drache Daniel (Eds) *States Against Markets*, Routledge, London.

Favereau Olivier (1989) « Marchés internes, marchés externes », *Revue Économique*, n° 2, Mars, p. 273-328.

Freeman Richard (1998) « Faut-il imiter le modèle américain », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* Septembre.

Forsyth Douglas J., Notermans Ton (Eds) (1997) *Regime Changes, Macroeconomic Policy and Financial Regulation in Europe from the 1930s to the 1990s*, Berghahn Books, Oxford.

Froud Julie, Haslam Colin, Johal Sukhdev, Leaver Adam, Williams John and Williams Karel (1998) « « Accumulation based on inequality » : a Keynesian analysis of investment for shareholder value », Paper presented at the *20th Conference of the International Working Party on labour market segmentation, ARCO,* July.

Godelier Maurice (1984) *L'idéel et le matériel*, Collection Pensee, Economie, Sociétés, Editions Fayard, Paris.

Greif Avner (1996) « Micro Theory and Recent Developments in the Study of Economic Institutions Through Economic History », dans D.M. Kreps, K.F. Wallis (Eds) *Advances in Economic Theory*, Cambridge University Press, Cambridge.

Helleiner Eric (1996) « Post-globalization : Is the financial liberalization trend likely to be reversed ? », dans Boyer Robert, Drache Daniel (Eds) *States Against Markets*, Routledge, London.

Hibbs Douglas A.Jr (1987) *The Political Economy of Industrial Democracies*, Harvard University Press, Cambridge MA and London UK.

Hirst Paul, Thompson Grahame (1996) *Globalization in Question*, Polity Press-Blackwell, Cambridge, MA.

Juillard Michel (1993) *Un schéma de reproduction pour l'économie des États-Unis : 1948-1980*, Peter Lang, Bern.

Kébabdjian Gérard (1998) « La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux » *L'Année de la Régulation 1998*, vol. 2, La Découverte, Paris, p. 107-134.

Kindleberger Charles P. (1978) *Manias, Panics, and Crashes : A History of Financial Crises*, New York : Basic Books.

Krugman Paul (1992) *Economic Geography*, MIT Press, Boston.

Lipietz Alain (1983) *Le monde enchanté. De la valeur à l'envol inflationniste*, La Découverte, Paris.

Lordon Frédéric (1994), « Modéliser les fluctuations, le changement structurel et les crises », *Revue d'Économie Politique*, 104, n° 2-3.

Lordon Frédéric (1997) *Les quadratures de la politique économique*, Albin Michel, Paris.

Lordon Frédéric (1999) « Croyances économiques et pouvoir symbolique », *L'Année de la Régulation 1999*, vol. 3, La Découverte, Paris, à paraître.

Mishel Lawrence, Bernstein Jared, John Schmidt (1997) *The State of Working America 1996-97*, Economic Policy Institute, ME Sharpe, Armonk.

Mjoset Lars (1998) « Types of welfare states, unemployment, and European integration », Mimeograph Oslo University, September.

North Douglass (1990) *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge and New York : Cambridge University Press.

Notermans Ton (1996) *Money, Markets and the State. Some Notes on Social Democratic Economic Policies since 1918*, Thesis for the degree of Doctor of Philosophy in Policial, Department of Political Science, April 8.

Orléan André (1998) « The Ambivalent Role of Imitation in Decentralised Collective Learning », in Lorenz Edward, Lazaric **N**athalie (Eds) *Trust and Economic Learning,* Edward Elgar Cheltenham, UK • Northampton, MA, USA., p. 124-140.

Palombarini Stefano (1997) « La crise italienne de 1992 : une lecture en termes de dynamique endogène », *L'Année de la Régulation 1997*, Vol. 1, La Découverte, Paris.

Palombarini Stefano (1999) « Vers une théorie régulationniste de la politique économique », *L'Année de la Régulation 1999*, vol. 3, La Découverte, Paris, à paraître.

Polanyi Karl (1944) *The Great Transformation*, Traduction française (1983), Gallimard, Paris.

Sapir Jacques (1998) « Quand l'économie rencontre le politique : Spontanéisme, Constitutionnalisme et la question de l'État », ronéotypé CEMI-EHESS & IRSES-MSH, Paris, Janvier.

Stiglitz Joseph E. (1987) « The Causes and Consequences of the Dependence of Quality on Price », *Journal of Economic Literature*, vol. XXV, mars, 1-48.

Théret Bruno (1992) *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une Théorie régulationniste des limites De l'État*, « Économie en liberté », Puf, Paris.

Théret Bruno (1997a) « Du fédéralisme et de la protection sociale en Amérique et en particulier au Canada », rapport de recherche ronéotypé IRIS - Commissariat Général du Plan, Paris.

Théret Bruno (1997b) « L'apport des approches françaises de l'effet sociétal et de la régulation à la méthodologie des comparaisons internationales : l'exemple des systèmes nationaux de protection sociale », *L'Année de la Régulation 1997*, vol. 1, La Découverte, Paris.

Théret Bruno (1999a) « Contribution à ce même ouvrage ».

Théret Bruno (1999b) « L'effectivité de la politique économique : de l'autopoièse des systèmes sociaux à la topologie du social », *L'Année de la Régulation 1999*, vol. 3, La Découverte, Paris, à paraître.

Trubek, David M., Dezalay Yves, Buchanan Ruth, Davis John R. (1994) « Global Restructuring and the Law : Studies of the Internatinalization of Legal Fields and the Creation of Transnational Arenas », *Law Review*, n° 2, Vol. 44, Winter, Case Western Reserve University.

Villeval, Marie-Claire (1995) « Une théorie économique des institutions ? », dans Boyer Robert, Saillard Yves (Eds) *La Théorie de la Régulation : État des Savoirs*, La Découverte, Paris, p. 479-489.

Wolf Charles Jr (1990) *Markets or Governments : Choosing between imperfect alternatives*, MIT Press, Cambridge.

Zysman John, Cohen Stephen S. (1987) *Manufacturing in Matters*, Basic Book,

Zysman John, Doherty Eileen, Schwartz Andrew (1997) « Tales from the « global » economy: Cross-national production networks and the reorganization of the European economy », *Structural Change and Economic Dynamics*, Vol. 8, n° 1, de mars.